

**PORTRAIT DE LA
CONCILIATION
TRAVAIL-FAMILLE
DANS LE MILIEU AGRICOLE
2021**



TABLE DES MATIÈRES

MISE EN CONTEXTE	7
INTRODUCTION	8
MÉTHODOLOGIE	9
FAITS SAILLANTS	10
1 – LES CARACTÉRISTIQUES DES RÉPONDANTS ET DES RÉPONDANTES AINSI QUE DE LEUR ENTREPRISE	13
La répartition régionale des entreprises	13
Les productions animales davantage représentées	14
La moitié des ménages sont en activité depuis moins de 10 ans	15
Une formation principalement collégiale ou universitaire	15
Près des deux tiers des hommes issus du milieu agricole	16
Le transfert d'entreprise familiale moins représenté que le démarrage	16
La structure juridique de l'entreprise	18
2 – L'ENTREPRISE AGRICOLE : UN MILIEU DE VIE FAMILIAL	21
Le nombre d'enfants à charge	21
Un milieu de vie familial intimement lié à l'entreprise agricole	21
Des parents qui considèrent important que les enfants s'engagent dans l'entreprise	22
Quelques inquiétudes pour la sécurité des enfants à la ferme	24
3 – LE TRAVAIL DANS L'ENTREPRISE ET LE TRAVAIL EXTÉRIEUR	27
Un travail à temps plein dans l'entreprise pour la majorité des agriculteurs et des agricultrices	27
Un plus grand nombre d'heures par semaine consacrées à l'entreprise par les hommes que par les femmes	28
Près du tiers des producteurs et productrices souhaiteraient accorder moins d'heures aux activités de l'entreprise	29
La famille : principale source d'aide bénévole aux activités de l'entreprise	30
Des entreprises en posture financière mitigée	31
Un partage égalitaire du salaire ou du dividende pour la majorité des ménages	31
La rémunération et l'implication dans l'entreprise	32
Près de la moitié des agriculteurs et agricultrices ont un travail extérieur	33
Les propriétaires qui se sont établis par démarrage et par transfert non-apparentés travaillent davantage à l'extérieur de l'entreprise	33
L'utilité du revenu tiré du travail extérieur	34

4 – L'ORGANISATION DE LA VIE FAMILIALE ET L'UTILISATION DE SERVICES	37
Plus de temps accordé par les femmes aux soins des enfants et aux tâches domestiques	37
Un stress plus élevé chez les femmes concernant les activités du ménage que chez les hommes	38
Les contraintes familiales davantage considérées par les hommes dans la planification des activités de l'entreprise	38
L'importance de l'aide à la maison	39
Des proches aidants autant chez les hommes que chez les femmes	41
5 – MATERNITÉ, PATERNITÉ ET ACCÈS AUX PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX	43
Une première grossesse planifiée pour la presque totalité des répondantes	43
Les perceptions du danger en lien avec le travail de la personne enceinte dans l'entreprise	44
Le travail de la personne enceinte dans l'entreprise : une adaptation	44
L'accès au retrait préventif de la CNESST et aux prestations du RQAP	46
6 – LES FACTEURS FACILITANT LA CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE EN MILIEU AGRICOLE	49
Les améliorations à apporter aux services de garde	49
Les améliorations à apporter aux services de garde en milieu scolaire	50
Les autres services facilitant la conciliation travail-famille	50
Une plus grande valeur accordée à certains services par des répondants et répondantes	52
7 – LA DÉTRESSE ET LES SOURCES DE STRESS	55
Les sources de stress de la dernière année	55
Les ajustements apportés et les situations non souhaitables vécues au sein du ménage et de l'entreprise	56
Des sources de stress différentes pour les agriculteurs et les agricultrices	57
Des sources de stress distinctes selon le mode d'établissement en agriculture et le type de production	58
8 – L'ÉQUILIBRE ENTRE LE TRAVAIL ET LA FAMILLE	61
Une conciliation satisfaisante pour la majorité des agriculteurs et des agricultrices	61
L'entreprise priorisée dans la conciliation travail-famille	61
Moins de temps accordé aux tâches domestiques et aux loisirs des enfants par les entrepreneurs à temps plein	62
Le travail à l'extérieur et l'atteinte d'une conciliation travail-famille	63
L'impact de la pandémie sur la conciliation travail-famille	64
ANNEXE	67
Enquête téléphonique portant sur la conciliation travail-famille	67

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU I	Secteur d'activités des répondants et des répondantes selon le type de production _____	14
TABLEAU II	Proportion des répondants et des répondantes ayant un diplôme spécialisé en agriculture selon le plus haut diplôme obtenu ____	16
TABLEAU III	Provenance du milieu agricole en fonction du sexe _____	16
TABLEAU IV	Provenance des coexploitants et des coexploitantes _____	16
TABLEAU V	Répartition des répondants et des répondantes selon la structure juridique de l'entreprise _____	18
TABLEAU VI	Statut d'emploi des deux conjoints dans l'entreprise agricole _____	27
TABLEAU VII	Nombre d'heures par semaine accordées à l'entreprise en basse et en haute saison chez les agriculteurs et agricultrices ____	28
TABLEAU VIII	Responsabilité des différentes tâches et décisions liées à l'entreprise entre coexploitants _____	29
TABLEAU IX	Répartition des entreprises selon le salaire ou le dividende versé aux conjoints et aux conjointes _____	31
TABLEAU X	Répartition des entreprises qui ont versé un salaire ou un dividende au répondant ou à la répondante au cours des cinq dernières années, en fonction du sexe _____	31
TABLEAU XI	Niveau de satisfaction des agriculteurs et des agricultrices par rapport à la répartition de la rémunération au sein du couple ____	32
TABLEAU XII	Différentes utilisations du revenu tiré de l'emploi extérieur par les ménages _____	35
TABLEAU XIII	Proportion d'hommes et de femmes qui exécutent eux-mêmes certaines tâches domestiques et familiales _____	37
TABLEAU XIV	Nombre d'heures accordées aux soins des enfants, aux tâches domestiques et aux implications sociales et communautaires selon le sexe _____	38
TABLEAU XV	Proportion d'hommes et de femmes qui prennent en compte les congés, les soins des enfants, leurs loisirs et leurs vacances dans la planification à court terme de l'entreprise _____	39
TABLEAU XVI	Fréquence à laquelle les agriculteurs et agricultrices reçoivent de l'aide à domicile _____	39
TABLEAU XVII	Recours au retrait préventif de la CNESST ou aux prestations du RQAP _____	46
TABLEAU XVIII	Raisons pour lesquelles le ménage n'a pas bénéficié du retrait préventif de la CNESST ou des prestations du RQAP _____	46
TABLEAU XIX	Modifications à prioriser pour adapter les services de garde aux réalités des familles agricoles _____	49
TABLEAU XX	Modifications à prioriser pour adapter les services de garde en milieu scolaire aux réalités des familles agricoles _____	50
TABLEAU XXI	Fréquence à laquelle les hommes et les femmes ont vécu des situations non souhaitables de manière significative au cours de la dernière année _____	55
TABLEAU XXII	Situations vécues au sein du ménage et de l'entreprise au cours de la dernière année, soit avant la pandémie _____	56
TABLEAU XXIII	Proportion des répondants et des répondantes vivant un stress moyen ou élevé par rapport à différentes sources de stress _	57
TABLEAU XXIV	Proportion des répondants et des répondantes vivant un stress moyen ou élevé par rapport à une situation, en fonction de leur mode d'établissement en agriculture _____	58
TABLEAU XXV	Proportion des répondants et des répondantes vivant un stress moyen ou élevé par rapport à une situation, en fonction du domaine de production _____	59
TABLEAU XXVI	Proportion d'hommes et de femmes qui disent accorder suffisamment de temps à la vie familiale et à l'entreprise _____	62
TABLEAU XXVII	Proportion d'hommes et de femmes satisfaits par l'équilibre entre les activités de l'entreprise et d'autres activités ____	62

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1	Distribution des entreprises répondantes selon les régions _____	13
FIGURE 2	Répartition des hommes et des femmes selon le nombre d'années en activité dans l'entreprise _____	15
FIGURE 3	Répartition des répondants et des répondantes selon le plus haut diplôme obtenu _____	15
FIGURE 4	Distribution des répondants et des répondantes selon le mode d'établissement en agriculture _____	17
FIGURE 5	Revenus annuels de l'entreprise en fonction du mode d'établissement en agriculture _____	18
FIGURE 6	Nombre d'enfants à charge par ménage _____	21
FIGURE 7	Répartition des ménages en fonction de la distance entre l'entreprise agricole et le domicile _____	22
FIGURE 8	Degré d'importance accordé à l'engagement des enfants dans l'entreprise agricole _____	22
FIGURE 9	Type d'engagement des enfants dans l'entreprise agricole _____	23
FIGURE 10	Répartition des ménages selon le nombre d'enfants qui s'impliquent dans l'entreprise _____	23
FIGURE 11	Répartition du nombre d'heures travaillées par enfant par semaine dans l'entreprise de leurs parents _____	24
FIGURE 12	Niveau d'inquiétude ressenti lorsque les enfants fréquentent les lieux de l'entreprise _____	24
FIGURE 13	Niveau d'inquiétude par rapport à la santé et à la sécurité des enfants lorsqu'ils sont présents pendant les journées de travail, en fonction de l'âge du plus jeune _____	25
FIGURE 14	Répartition des répondants et des répondantes en fonction du statut d'emploi dans l'entreprise _____	27
FIGURE 15	Nombre d'heures accordées à l'entreprise en basse et en haute saison chez les agriculteurs et agricultrices _____	28
FIGURE 16	Nombre d'heures que les répondants et répondantes aimeraient consacrer à l'entreprise _____	29
FIGURE 17	Provenance de l'aide bénévole _____	30
FIGURE 18	Fréquence de l'aide bénévole pour les répondants et répondantes _____	30
FIGURE 20	Comparaison du salaire ou du dividende reçu avec celui du conjoint ou de la conjointe _____	32
FIGURE 21	Répartition des agriculteurs et des agricultrices qui ont un emploi extérieur en fonction du temps qu'ils y consacrent par semaine ____	33
FIGURE 22	Proportion des ménages où au moins un des conjoints ou les deux travaillent à l'extérieur de l'entreprise agricole selon le mode d'établissement _____	34
FIGURE 23	Proportion du revenu annuel du ménage que représente l'emploi extérieur en fonction du mode d'établissement en agriculture ____	34
FIGURE 24	Niveau de stress engendré par la gestion des activités du ménage pour les hommes et les femmes _____	38
FIGURE 25	Nombre d'heures par semaine d'aide à la maison pour les ménages qui y ont recours _____	40
FIGURE 26	Nature de la rémunération de l'aide reçue à la maison _____	40
FIGURE 27	Répartition des répondants et des répondantes qui sont de proches aidants en fonction du nombre d'heures par semaine qu'ils accordent à cette responsabilité _____	41
FIGURE 28	Degré d'influence sur le développement de l'entreprise rapporté par les répondants et répondantes dont l'entreprise était active lors de l'arrivée des enfants _____	43
FIGURE 29	Influence de l'arrivée du premier enfant sur le développement de l'entreprise selon le mode d'établissement en agriculture ____	43
FIGURE 30	Perception du danger des tâches effectuées dans l'entreprise agricole par la personne enceinte _____	44
FIGURE 31	Réduction du temps de travail dans l'entreprise de la personne enceinte selon le sexe du répondant ou de la répondante ____	44
FIGURE 32	Nombre de semaines pendant lesquelles le travail a été réduit _____	45

FIGURE 33	Moyens mis en place pour pallier la réduction du temps de travail de la personne enceinte au sein de l'entreprise _____	45
FIGURE 34	Nombre de semaines de prestations du RQAP pour les agriculteurs et agricultrices _____	47
FIGURE 35	Services qui faciliteraient la conciliation travail-famille _____	51
FIGURE 36	Volonté de payer des répondants et des répondantes pour les services facilitant la conciliation travail-famille _____	51
FIGURE 37	Volonté de payer des répondants et des répondantes en fonction du service facilitant la conciliation travail-famille _____	52
FIGURE 38	Niveau de satisfaction des répondants et des répondantes à l'égard de la conciliation entre l'entreprise et la vie familiale _____	61
FIGURE 39	Proportion des ménages pour lesquels la conciliation travail-famille permet d'accorder assez de temps aux besoins de l'entreprise, aux tâches domestiques et aux loisirs des enfants en fonction du statut du répondant ou de la répondante au sein de l'entreprise _____	63
FIGURE 40	Satisfaction à l'égard de l'équilibre entre les activités de l'entreprise, les activités familiales et les loisirs ou les activités sociales et communautaires en fonction du travail extérieur _____	63
FIGURE 41	Impact de la pandémie sur la conciliation travail-famille en ce qui concerne l'entreprise, selon les agriculteurs et agricultrices _____	64
FIGURE 42	Impact de la pandémie sur la conciliation travail-famille en ce qui concerne les soins des enfants, selon les agriculteurs et agricultrices _____	64

MISE EN CONTEXTE

À l'automne 2020, dans le but de mieux connaître les agricultrices et de préciser leurs préoccupations et leurs besoins concernant la conciliation travail-famille (CTF), le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a réalisé, en collaboration avec le Secrétariat à la condition féminine, le Conseil du statut de la femme et le Secrétariat à la jeunesse, une importante étude sur la CTF au sein des ménages agricoles établis au Québec. Cette étude faisait suite à un portrait des agricultrices du Québec dressé en 2008.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'orientation 3, « Des entreprises attractives et responsables », de la Politique bioalimentaire 2018-2025 et de la mesure 22 de la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre 2018-2023, qui vise à soutenir l'entrepreneuriat féminin dans le secteur bioalimentaire.

En effet, depuis quelques années, l'état de la santé mentale des agriculteurs et des agricultrices est au cœur des revendications de plusieurs acteurs du milieu agricole, ce qui a amené le MAPAQ à déployer plusieurs ressources visant à les accompagner. L'attention accordée à ces enjeux soulève l'importance des données quantitatives pour comprendre cette réalité. Au cours de l'automne 2020, le MAPAQ a donc réalisé un sondage sur la conciliation travail-famille afin d'éclairer plusieurs aspects de celle-ci.

La conciliation travail-famille représente un défi important pour les ménages québécois et ce défi est encore plus grand dans le secteur agricole. Les impératifs liés au travail agricole, tels que les horaires atypiques et les conséquences des conditions météorologiques, compliquent les activités familiales. Dans l'objectif de bien comprendre cette problématique, il importe au MAPAQ de s'appuyer sur des données à jour décrivant la réalité des familles du secteur agricole.

INTRODUCTION

Le présent rapport contient une analyse descriptive des résultats d'un sondage sur la conciliation travail-famille réalisé auprès d'un peu plus de 900 ménages agricoles québécois.

Le premier chapitre présente les caractéristiques socioéconomiques des personnes sondées. Ce chapitre décrit la distribution de nombreuses variables comme la région, le type de production, l'âge, le niveau de formation, la provenance, le mode d'établissement en agriculture et la structure juridique de l'entreprise.

Le deuxième chapitre porte sur la place qu'occupe l'entreprise agricole dans le quotidien des familles. Il y est question, entre autres, du souhait de nombreux parents de voir leurs enfants grandir à la ferme et des inquiétudes que peut soulever leur présence sur les lieux parfois dangereux de l'entreprise.

Le troisième chapitre traite de l'enjeu du travail au sein de l'entreprise et du travail effectué à l'extérieur de celle-ci. Plusieurs variables y sont analysées dont le nombre d'heures travaillées, le partage du salaire et des dividendes et les responsabilités à assumer dans l'entreprise.

Le quatrième chapitre concerne l'organisation de la vie familiale. Le partage des responsabilités dans le ménage de même que la prise en considération des activités de ce dernier dans la planification des activités de l'entreprise et le stress associé à la gestion des activités du ménage y sont analysés. Une attention particulière est aussi portée aux tâches supplémentaires que peuvent assumer les membres du ménage comme proche aidant

Le cinquième chapitre porte sur la parentalité et son incidence dans le quotidien des agriculteurs et des agricultrices. Il permet d'explorer en particulier les conséquences de la grossesse sur la participation de l'agricultrice au sein de l'entreprise et les moyens par lesquels les coexploitants se sont adaptés à cette réalité. Le recours aux programmes de soutien financier gouvernementaux, le retrait préventif de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) de même que le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) sont également détaillés.

Le sixième chapitre décrit l'appréciation des agriculteurs et des agricultrices vis-à-vis des différents services qui sont présentement offerts par le gouvernement du Québec pour faciliter la conciliation travail-famille. Ce chapitre présente aussi les résultats du sondage relativement aux autres services de ce type qui pourraient être disponibles.

Le septième chapitre traite des sources de stress et de leurs effets sur le quotidien des agriculteurs et des agricultrices. Les effets de différents facteurs comme les conditions météorologiques, l'incertitude liée aux rendements de production et la charge de travail sont évidemment explorés. Cependant, l'analyse touche aussi des sources de stress moins connues comme la gestion des tâches administratives.

Finalement, le huitième chapitre aborde la satisfaction des agriculteurs et des agricultrices à l'égard de l'équilibre entre les activités de leur famille et celles de leur entreprise.

MÉTHODOLOGIE

À l'automne 2020, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a effectué une étude sur la conciliation travail-famille dans le milieu agricole. Cette étude a pris la forme d'un sondage réalisé auprès de plus de 900 familles dont les deux membres coexploitent une entreprise agricole. Le questionnaire auquel devaient répondre les participants et participantes nécessitait environ 30 minutes et avait été construit sur la base d'une recherche qualitative menée en amont.

Les répondants et répondantes ont été appelés à se prononcer sur la répartition des tâches au sein de leur ménage et de leur entreprise, l'accès aux mesures d'aide en matière de conciliation travail-famille et le niveau de stress ressenti lors de l'exécution de certaines tâches. Cette enquête visait à sonder tant les hommes que les femmes de sorte à recueillir leurs perceptions respectives.

Pour l'établissement de ce portrait de la conciliation travail-famille, les personnes interrogées devaient être en couple, copropriétaires de l'entreprise et avoir au moins un enfant de 18 ans ou moins. Étant donné ces critères de sélection, les entreprises individuelles n'ont pas été considérées lors de la collecte de données.

FAITS SAILLANTS

L'entreprise agricole, un milieu de vie familial

- L'entreprise agricole est à la fois un milieu entrepreneurial et un milieu familial. En effet, 73 % des répondants et des répondantes habitent directement sur les lieux de l'entreprise et 98 % d'entre eux affirment que leurs enfants fréquentent ces lieux.
- Les familles agricoles sondées ont en moyenne 2,92 enfants. L'engagement des enfants à la ferme est très valorisé, quatre répondants ou répondantes sur cinq estimant qu'il est « assez important » ou « très important » que les enfants s'engagent dans l'entreprise. Les deux tiers (67 %) des répondants et des répondantes ont affirmé que leurs enfants s'y impliquent de manière bénévole ou comme salariés.
- En matière de santé et de sécurité, le quart (27 %) des répondants et des répondantes disent être « assez inquiets » ou « très inquiets » lorsque leurs enfants fréquentent les lieux de l'entreprise. Cette proportion augmente jusqu'à 46 % lorsque les enfants sont âgés de 6 ans ou moins.

Les principaux facteurs de stress

- Plus des trois quarts (77 %) des agriculteurs et des agricultrices rapportent que les conditions météorologiques sont un facteur de stress important, suivies par la charge de travail (74 %), la situation financière de l'entreprise (64 %) et le bris de machinerie (63 %).
- Les agricultrices vivent en général un stress plus élevé que les agriculteurs. C'est en particulier le cas par rapport à la charge de travail (79 % comparativement à 69 %) et à la planification financière concernant l'entreprise (62 % comparativement à 54 %).

À temps plein sur l'entreprise avec un travail extérieur

- Près des deux tiers, soit 60 %, des répondants et des répondantes travaillent à temps plein dans l'entreprise et 56 % considèrent la situation financière de celle-ci comme étant bonne ou très bonne. Cependant, la moitié (52 %) des répondants et des répondantes ne s'étaient pas versé de salaire ou de dividende. Près de la moitié (47 %) d'entre eux travaillent aussi à l'extérieur de leur entreprise.

Plus de temps accordé par les hommes aux activités de l'entreprise que par les femmes

- Plus de la moitié (60 %) des répondants et des répondantes travaillent à temps plein dans l'entreprise. En basse saison, la moyenne d'heures travaillées par semaine est de 38 pour les hommes et de 25 pour les femmes. En haute saison, ces nombres augmentent, respectivement, jusqu'à 64 et à 44. Près du tiers (32 %) des répondants et des répondantes souhaiteraient accorder moins d'heures aux activités de l'entreprise.
- Pour ce qui est de la répartition des tâches au sein de l'entreprise, les femmes sont davantage responsables des tâches administratives (64 %) que les hommes (20 %). Toutefois, les décisions stratégiques sont majoritairement sous la responsabilité des deux membres du couple (73 %).

Les femmes plus souvent responsables des tâches domestiques que les hommes

- Les femmes sont plus souvent désignées comme étant responsables des tâches domestiques que les hommes. Plus du quart (27 %) des répondantes y accordent plus de 20 heures par semaine, alors que c'est le cas pour 10 % des répondants.
- Plus de la moitié, soit 55 %, des agricultrices ressentent un stress moyen ou élevé concernant les activités du ménage, alors que la proportion est de 31 % chez les agriculteurs.
- Au cours des cinq dernières années, la majorité (70 %) des répondants et des répondantes ont fait appel à un service de garde (garderie en milieu familial, centre de la petite enfance, garderie privée, famille, amie ou ami, etc.). Présentement, un répondant ou une répondante sur cinq (20 %) utilise l'un de ces services. Les deux tiers (66 %) les utilisent minimalement 30 heures par semaine.

Un équilibre en faveur de l'entreprise

- Les hommes (83 %) sont plus nombreux que les femmes (70 %) à signaler que la CTF leur accorde assez de temps pour qu'ils puissent répondre aux besoins de l'entreprise. Cependant, plus du tiers des hommes (38 %) et des femmes (36 %) estiment qu'ils n'accordent pas suffisamment de temps aux soins des enfants, aux tâches domestiques et aux loisirs des enfants.
- Plus d'un répondant ou une répondante sur trois (36 %) n'est « pas satisfait » ou est « peu satisfait » de l'équilibre entre les activités de l'entreprise et les activités familiales.

Les stratégies adoptées lors d'une grossesse

- Le Régime québécois d'assurance parentale a été utilisé par 74 % des ménages. Les femmes en ont bénéficié en moyenne pendant 36 semaines, alors que les hommes y ont participé en moyenne pendant 6 semaines. Les principales raisons mentionnées pour justifier le non-recours à ce programme sont la non-admissibilité en raison d'un revenu inférieur à 2 000 \$ (28 %) et le fait de ne pas y avoir cotisé (15 %).
- Seulement 18 % des ménages ont indiqué que la personne enceinte avait bénéficié du retrait préventif de la CNESST pendant sa grossesse.
- Deux tiers (65 %) des ménages se sont adaptés à la grossesse en diminuant le nombre d'heures travaillées par la mère. Les entreprises ont compensé en augmentant la charge de travail d'un partenaire d'affaires (ex. : conjoint ou conjointe) (42 %), en répartissant les tâches entre les autres travailleurs et travailleuses de l'entreprise (20 %), en faisant appel à l'aide familiale non rémunérée (15 %) ou en embauchant quelqu'un (15 %).

Les services facilitant la CTF

- La majorité (70 %) des répondants et des répondantes estiment qu'une aide aux travaux domestiques faciliterait la CTF. Près du quart des ménages souhaiteraient que les services de garde soient ouverts plus tôt le matin (23 %) ou plus tard en fin de journée (24 %).

L'effet de la pandémie

- Plus de la moitié (53 %) des agricultrices estiment que la pandémie a eu un effet sur la CTF. En ce qui concerne l'entreprise, 38 % des agricultrices et 26 % des agriculteurs rapportent qu'il a été difficile d'y accorder du temps durant la crise sanitaire. Toutefois, 15 % des répondants et des répondantes estiment que la pandémie a facilité cet aspect de la CTF.
- Pour ce qui est du temps accordé à la gestion des enfants, 44 % des agricultrices et 30 % des agriculteurs ont souligné qu'il a été difficile d'y accorder du temps en raison de la pandémie. En revanche, près du quart (24 %) des répondants et des répondantes estiment qu'il a été plus facile d'accorder du temps à la gestion des enfants.



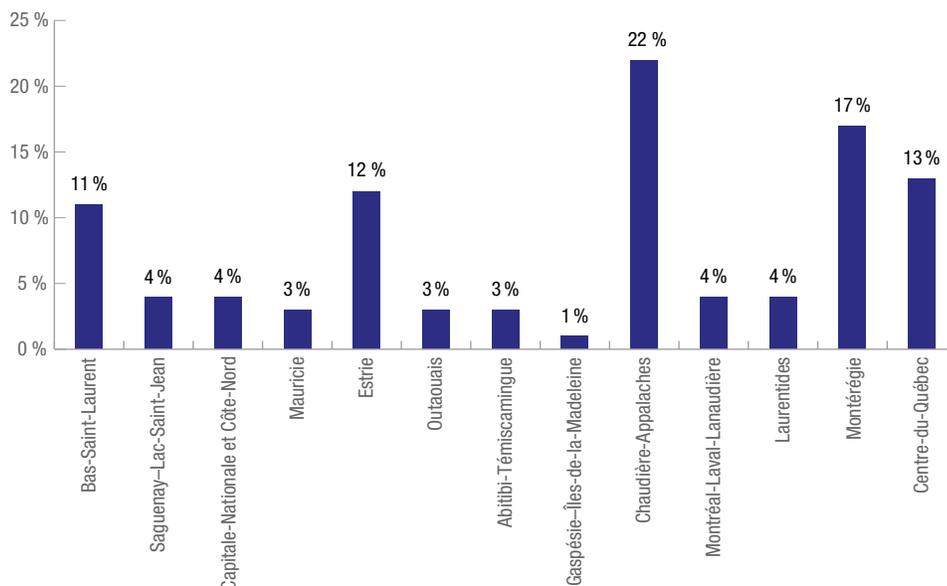
1. LES CARACTÉRISTIQUES DES RÉPONDANTS ET DES RÉPONDANTES AINSI QUE DE LEUR ENTREPRISE

- Parmi les 902 personnes qui ont répondu au sondage, 53 % sont des femmes et 47 % sont des hommes.
- De l'ensemble des répondants et des répondantes, 11 % sont propriétaires de plus d'une entreprise agricole.
- Pour 4 % des entreprises, le nombre de propriétaires est supérieur à deux. Les autres propriétaires sont généralement des membres de la famille.

La répartition régionale des entreprises

- Un peu plus des trois quarts (78 %) des répondants et des répondantes habitent dans les régions centrales, le quart restant (22 %) se situant dans les régions périphériques¹.
- C'est dans les régions de Chaudière-Appalaches (22 %) et de la Montérégie (17 %) que les répondants et répondantes au sondage ont été les plus nombreux.

Figure 1 Distribution des entreprises répondantes selon les régions



Source : Compilation de la Direction de la main-d'œuvre et de la relève (DMOR), MAPAQ, 2021.

1. Dans le présent document, les régions périphériques sont les suivantes : Bas-Saint-Laurent, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Les productions animales davantage représentées

- La majorité (54 %) des répondants et des répondantes se spécialisent dans les productions animales, alors que 43 % se spécialisent dans les productions végétales. Les 2 % restants tirent leurs revenus à parts égales des productions animales et végétales.
 - Les secteurs les plus importants dans les productions animales sont les bovins laitiers et la production laitière (53 %), les bovins de boucherie et les veaux lourds (18 %) ainsi que les ovins et les caprins (11 %).
 - Les secteurs les plus importants dans les productions végétales sont l'acériculture (26 %), les céréales, les oléagineux, les légumineuses et autres grains et les grandes cultures (20 %) de même que la production maraîchère (19 %).
- De l'ensemble des répondants et des répondantes, 15 % sont certifié biologique et 4 % sont en cours de certification.

Tableau I Secteur d'activités des répondants et des répondantes selon le type de production

Type de production	Pourcentage
Productions animales	54 %
Productions végétales	43 %
Productions animales et végétales à parts égales	2 %
Productions animales	Pourcentage
Bovins laitiers et production laitière	53 %
Bovins de boucherie et veaux lourds	18 %
Ovins et caprins	11 %
Porcs	8 %
Volailles	3 %
Autres productions animales	6 %
Productions végétales	Pourcentage
Acériculture	26 %
Céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains, grandes cultures	20 %
Production maraîchère	19 %
Fruits	12 %
Fourrages	10 %
Légumes de transformation	5 %
Horticulture ornementale et cultures mixtes en serre	4 %
Autres productions végétales	3 %
Ne sait pas (NSP)/Ne répond pas (NRP)	1 %

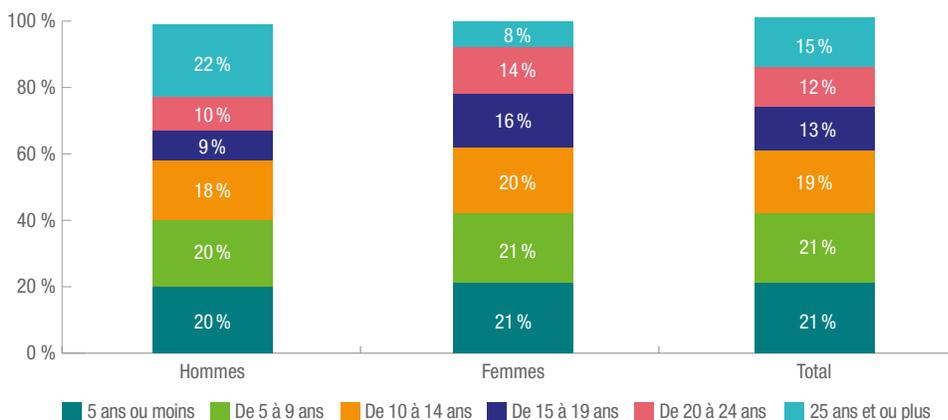
* Les totaux des pourcentages peuvent ne pas donner 100 % en raison d'arrondissements.

Source : Compilation de la DMOR, MAPAQ, 2021.

La moitié des ménages sont en activité depuis moins de 10 ans

- Les agriculteurs sont actifs dans leur entreprise depuis 15,5 ans en moyenne comparativement à 12,2 ans pour les agricultrices. La moyenne pour l'ensemble des répondants et des répondantes est de 13,74 années.
- Plus du tiers des hommes (41 %) et des femmes (38 %) sondés sont en activité depuis plus de 15 ans.

Figure 2 Répartition des hommes et des femmes selon le nombre d'années en activité dans l'entreprise

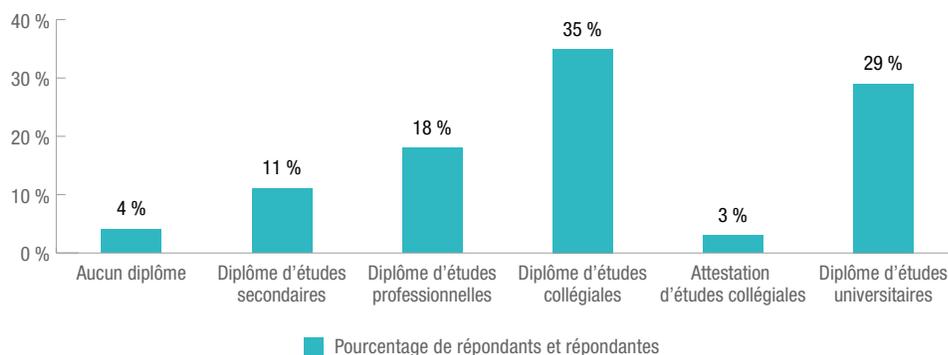


Source : Compilation de la DMOR, MAPAQ, 2021

Une formation principalement collégiale ou universitaire

- Près des deux tiers (64 %) des répondants et des répondantes détiennent un diplôme d'études collégiales ou universitaires.
- Plus du tiers (36 %) des universitaires ont obtenu un diplôme spécialisé en agriculture. Pour leur part, les répondants et répondantes possédant un diplôme d'études collégiales comme plus haut diplôme ont une spécialisation agricole dans 60 % des cas.
- Près de la moitié (48 %) des répondants et des répondantes ont affirmé qu'ils avaient obtenu un diplôme spécialisé en agriculture au cours de leur formation.

Figure 3 Répartition des répondants et des répondantes selon le plus haut diplôme obtenu



Source : Compilation de la DMOR, MAPAQ, 2020.

Entre 2008 et 2020, le taux de diplomation a progressé chez les agricultrices, il est en effet passé de 14 % à 36 %. Cette tendance s'exprime en particulier au niveau collégial où elle est passée de 19 % à 39 %.

Source : <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Agricultrices.pdf>

En 2020, les répondants et répondantes s'étant établis par démarrage ont plus souvent un diplôme universitaire (40 %), alors que ceux établis par transfert familial sont plus souvent titulaires d'un DEC (39 %).

Tableau II Proportion des répondants et des répondantes ayant un diplôme spécialisé en agriculture selon le plus haut diplôme obtenu

Plus haut diplôme obtenu	Spécialisation agricole
Diplôme d'études professionnelles	43 %
Diplôme d'études collégiales	60 %
Attestation d'études collégiales	56 %
Diplôme d'études universitaires	36 %
Tous diplômes confondus	48 %

Source : Compilation de la DMOR, MAPAQ, 2020.

Près des deux tiers des hommes issus du milieu agricole

- Près des deux tiers (64 %) des hommes sont issus du milieu agricole, ce qui est le cas d'un peu moins de la moitié (45 %) des femmes. Dans l'ensemble, 54 % des répondants et des répondantes viennent du milieu agricole.

Tableau III Provenance du milieu agricole en fonction du sexe

Provenance	Hommes	Femmes	Total
Parents agriculteurs	64 %	45 %	54 %
Parents non agriculteurs	36 %	55 %	46 %

* Les totaux des pourcentages peuvent ne pas donner 100 % en raison d'arrondissements.

Source : Compilation de la DMOR, MAPAQ, 2020.

- Dans plus des trois quarts (77 %) des entreprises, au moins un des deux membres du couple est issu d'un milieu non agricole.
- Dans un peu plus d'une entreprise sur cinq (22 %), les coexploitants et coexploitantes ne viennent pas du milieu agricole.

Tableau IV Provenance des coexploitants et des coexploitantes

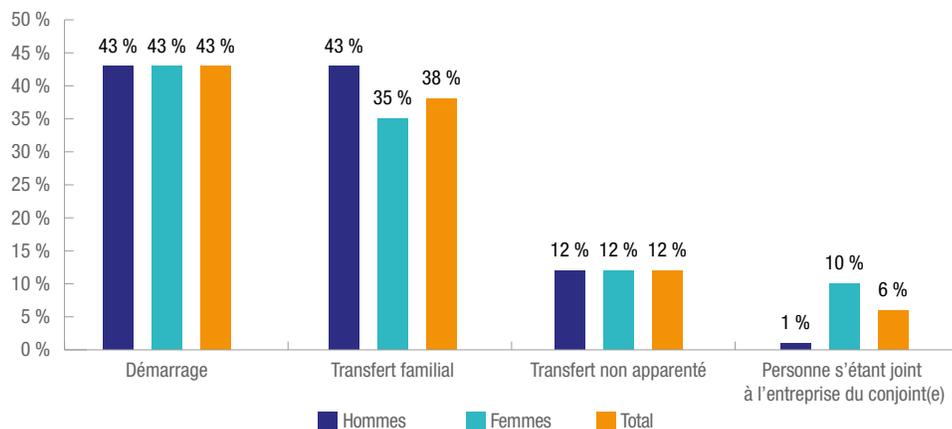
Les coexploitants sont issus du milieu agricole	Un des coexploitants est issu du milieu agricole	Les coexploitants ne sont pas issus du milieu agricole
30 %	47 %	22 %

Source : Compilation de la DMOR, MAPAQ, 2020.

Le transfert d'entreprise familiale moins représenté que le démarrage

- Les hommes s'établissent en agriculture par l'acquisition de l'entreprise familiale dans une proportion plus élevée que les femmes (43 % et 35 % respectivement).
- Les femmes s'établissent en agriculture principalement par démarrage (43 %). Elles sont également plus nombreuses à rejoindre l'entreprise de leur conjoint ou conjointe (10 %) que les hommes (1 %).

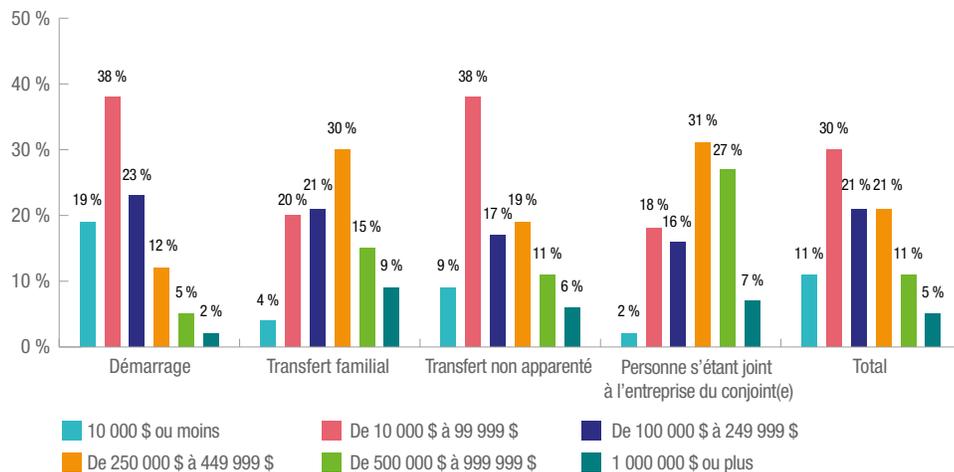
Figure 4 Distribution des répondants et des répondantes selon le mode d'établissement en agriculture



Source : Compilation de la DMOR, MAPAQ, 2020.

- Les entreprises issues de transferts familiaux génèrent des revenus plus élevés que les autres types d'entreprises. En effet, la médiane de revenu pour les répondants et répondantes qui se sont établis par transfert familial se situe entre 250 000 \$ et 349 999 \$. Pour ceux qui se sont établis par démarrage, elle se situe entre 50 000 \$ et 99 999 \$. Pour ceux qui se sont établis par transfert non apparentée, elle est de 100 000 \$ à 249 999 \$.
- Au cours de la dernière année, plus du tiers (37 %) des répondants et des répondantes dirigeaient des entreprises générant au moins 250 000 \$ de revenus bruts.
- Plus des trois quarts (80 %) des répondants et des répondantes qui se sont établis par démarrage ont un chiffre d'affaires inférieur à 250 000 \$. La proportion est de 45 % pour ceux établis par transfert familial et de 64 % pour ceux établis par transfert non familial.
- Près d'une entreprise sur quatre (24 %) acquise par transfert familial a un chiffre d'affaires supérieur à 500 000 \$. La proportion n'est que de 7 % pour les entreprises établies par démarrage.
- Les agriculteurs et agricultrices ayant rejoint l'entreprise de leur conjoint ou conjointe ont majoritairement des revenus d'entreprise de 250 000 \$ ou plus (65 %).

Figure 5 Revenus annuels de l'entreprise en fonction du mode d'établissement en agriculture



Source : Compilation de la DMOR, MAPAQ, 2020.

La structure juridique de l'entreprise

- Les répondants et répondantes ont majoritairement constitué leur entreprise en société en nom collectif (44 %) et en compagnie (40 %).

Tableau V Répartition des répondants et des répondantes selon la structure juridique de l'entreprise

Structure juridique	Proportion de répondants et de répondantes
Compagnie	40 %
Société en nom collectif	44 %
Société en participation	15 %
Autre	1 %

Source : Compilation de la DMOR, MAPAQ, 2020.



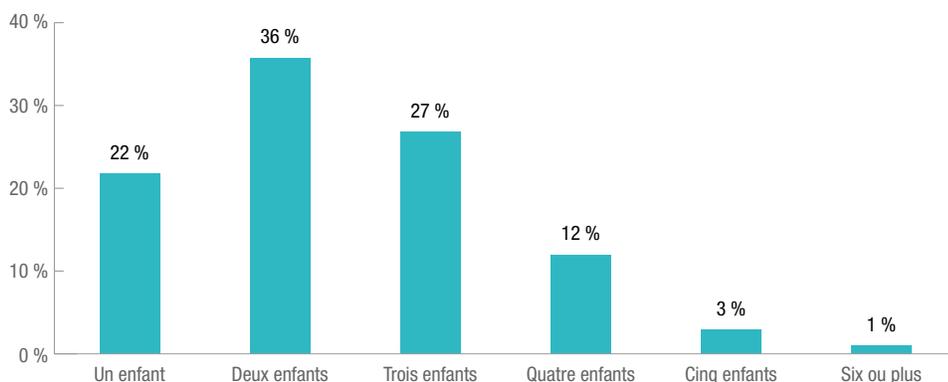
2. L'ENTREPRISE AGRICOLE : UN MILIEU DE VIE FAMILIAL

Le nombre d'enfants à charge

- Plus des trois quarts (78 %) des familles ont au moins 2 enfants à charge pour une moyenne de 2,4 par ménage.
- L'âge de l'aîné à charge est en moyenne de 12,1 ans, alors que l'âge du plus jeune enfant est en moyenne de 7,4 ans.
- La majorité (90 %) des répondants et des répondantes ne prévoient pas avoir d'enfants dans les trois prochaines années.

En moyenne, les ménages ont 2,92 enfants, qu'ils soient à charge ou non, soit le même nombre que celui déclaré en 2008.

Figure 6 Nombre d'enfants à charge par ménage



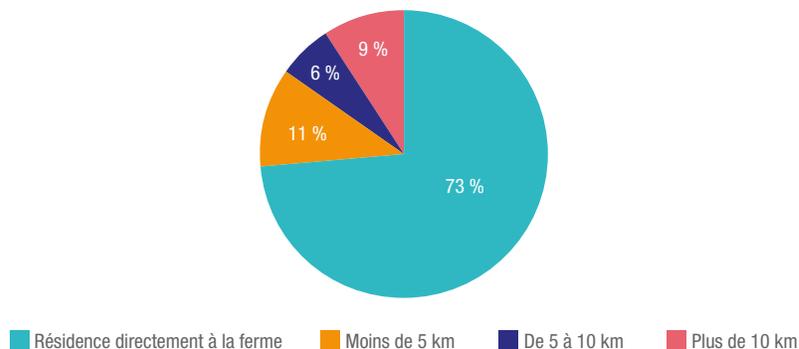
Source : Compilation de la DMOR, MAPAQ, 2020.

- La majorité des ménages sont composés de deux adultes habitant le domicile familial, soit le couple de coexploitants. Un ménage sur cinq (21 %) est composé de trois adultes ou plus. Dans la majorité de ces cas, la troisième personne est un enfant majeur (85 %) ou encore des parents ou beaux-parents (11 %).

Un milieu de vie familial intimement lié à l'entreprise agricole

- Près des trois quarts (73 %) des ménages habitent directement sur les lieux de l'entreprise agricole. Pour ce qui est des agriculteurs et des agricultrices qui ne résident pas à la ferme, la majorité d'entre eux sont domiciliés à moins de 10 kilomètres de celle-ci.
- La presque totalité (98 %) des agriculteurs et des agricultrices ont affirmé que leurs enfants fréquentent les lieux de l'entreprise.

Figure 7 Répartition des ménages en fonction de la distance entre l'entreprise agricole et le domicile



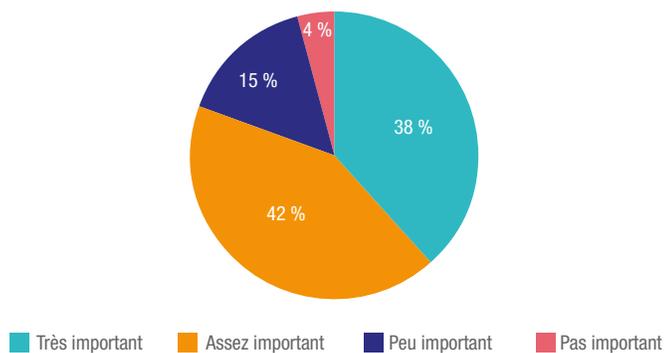
Source : Compilation de la DMOR, MAPAQ, 2020.

- Trois agriculteurs sur quatre (75 %) souhaitent qu'un de leurs enfants prenne la relève de l'entreprise agricole. Les proportions sont de 80 % chez les hommes et de 71 % chez les femmes.
- Seulement 12 % de l'ensemble des répondants et des répondantes ont répondu « peut-être » quant à leur volonté de voir leurs enfants prendre la relève de l'entreprise agricole. Près d'une personne sur dix (12 %) ne le souhaite pas.

Des parents qui considèrent important que les enfants s'engagent dans l'entreprise

- Plus des trois quarts (80 %) des répondants et des répondantes qualifient d'assez ou de très important le fait que leurs enfants participent de près ou de loin aux activités de l'entreprise.

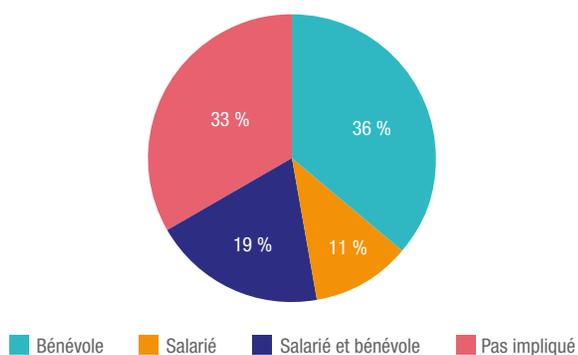
Figure 8 Degré d'importance accordé à l'engagement des enfants dans l'entreprise agricole



Source : Compilation de la DMOR, MAPAQ, 2020.

- Les deux tiers (67 %) des ménages ont affirmé que leurs enfants s'impliquaient de manière bénévole ou comme salariés. Les moyennes d'âge des aînés dans ces catégories sont de 13,07 ans pour les bénévoles, de 15,42 ans pour les salariés ainsi que de 15,35 ans pour les bénévoles et les salariés.
- Parmi les ménages qui ont indiqué que leurs enfants n'étaient pas impliqués à la ferme (33 %), l'âge moyen de l'aîné est de 8,05 ans.

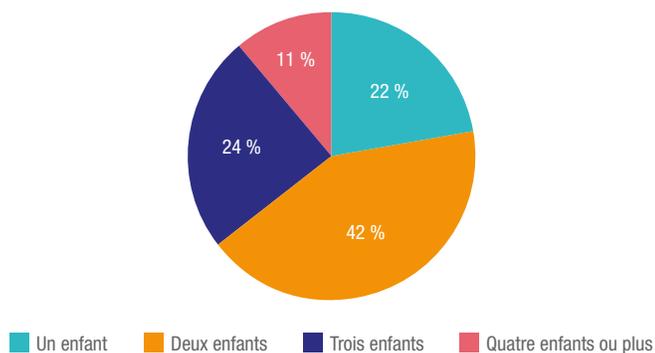
Figure 9 Type d'engagement des enfants dans l'entreprise agricole



Source : Compilation de la DMOR, MAPAQ, 2020.

- Plus des trois quarts (77 %) des ménages qui reçoivent l'aide de leurs enfants dans l'entreprise sont aidés par deux enfants ou plus.

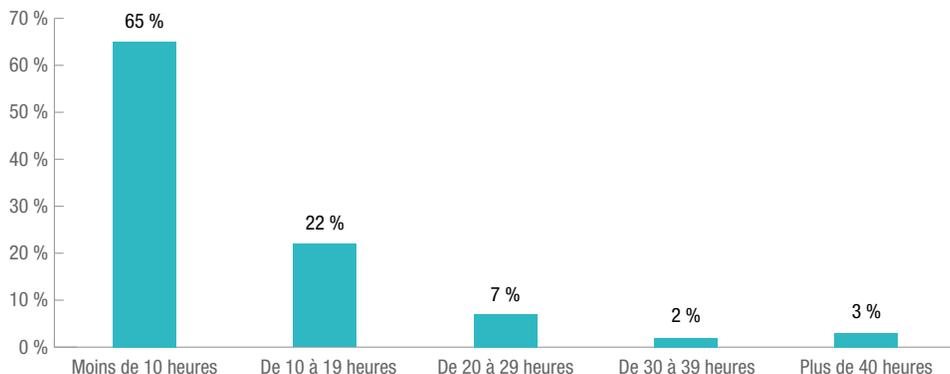
Figure 10 Répartition des ménages selon le nombre d'enfants qui s'impliquent dans l'entreprise



Source : Compilation de la DMOR, MAPAQ, 2020.

- Près de la moitié (46 %) des répondants et des répondantes sont aidés par leurs enfants moins de 5 heures par semaine. En parallèle, un peu plus d'un ménage sur dix (12 %) est aidé plus de 20 heures par semaine par ses enfants.

Figure 11 Répartition du nombre d'heures travaillées par enfant par semaine dans l'entreprise de leurs parents

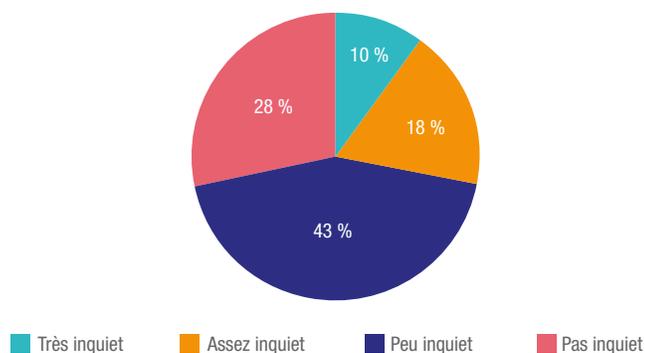


Source : Compilation de la DMOR, MAPAQ, 2020.

Quelques inquiétudes pour la sécurité des enfants à la ferme

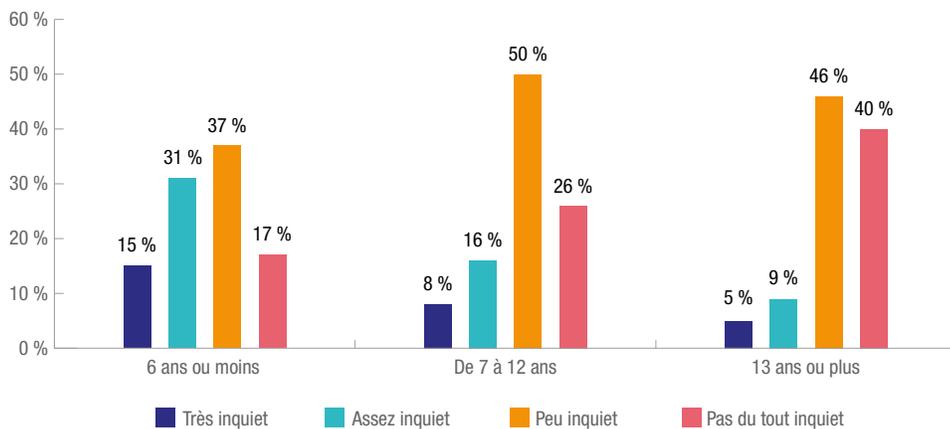
- Plus du quart (28 %) des répondants et des répondantes sont assez ou très inquiets pour la santé et la sécurité de leurs enfants lorsque ceux-ci fréquentent les lieux de l'entreprise.
- Les agriculteurs et agricultrices sont plus inquiets pour la santé et la sécurité de leurs enfants lorsque le benjamin est jeune. Lorsqu'un enfant âgé de 6 ans ou moins est présent, 46 % des parents se disent assez ou très inquiets. La proportion est de 14 % lorsque le plus jeune enfant est âgé de 13 ans ou plus.

Figure 12 Niveau d'inquiétude ressenti lorsque les enfants fréquentent les lieux de l'entreprise



Source : Compilation de la DMOR, MAPAQ, 2020.

Figure 13 Niveau d'inquiétude par rapport à la santé et à la sécurité des enfants lorsqu'ils sont présents pendant les journées de travail, en fonction de l'âge du plus jeune



Source : Compilation de la DMOR, MAPAQ, 2020.

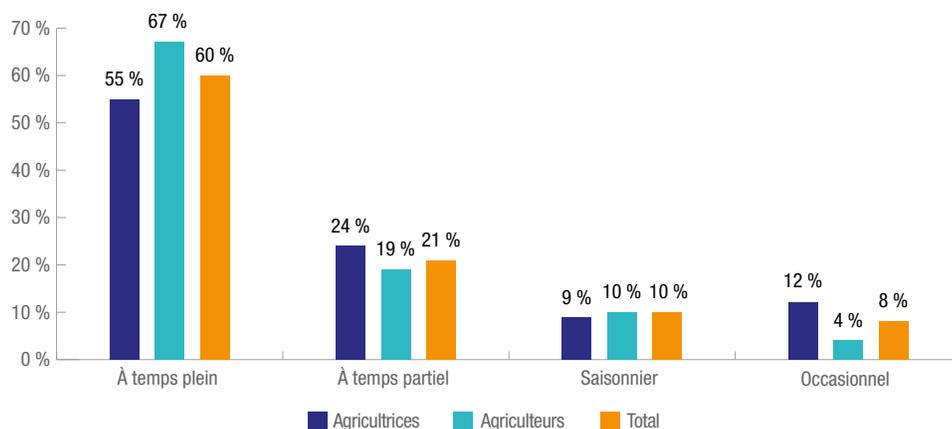


3. LE TRAVAIL DANS L'ENTREPRISE ET LE TRAVAIL EXTÉRIEUR

Un travail à temps plein dans l'entreprise pour la majorité des agriculteurs et des agricultrices

- Plus des deux tiers, soit 67 %, des agriculteurs travaillent dans leur entreprise à temps plein comparativement à 55 % des agricultrices.
- Les femmes sont plus nombreuses (12 %) à travailler dans l'entreprise occasionnellement par rapport aux hommes (4 %).

Figure 14 Répartition des répondants et des répondantes en fonction du statut d'emploi dans l'entreprise



Source : Compilation de la DMOR, MAPAQ, 2020.

- Pour la plupart des ménages (72 %), au moins un des membres du couple travaille à temps plein dans l'entreprise.
- Les deux membres du couple travaillent de manière saisonnière ou occasionnelle au sein de l'entreprise dans seulement un cas sur dix (11 %).

Tableau VI Statut d'emploi des deux conjoints dans l'entreprise agricole

	Répondant à temps plein dans l'entreprise	Répondant à temps partiel dans l'entreprise	Répondant saisonnier et occasionnel dans l'entreprise
Conjoint à temps plein dans l'entreprise	41 %	7 %	5 %
Conjoint à temps partiel dans l'entreprise	9 %	10 %	2 %
Conjoint à la ferme de manière saisonnière ou occasionnelle	10 %	4 %	11 %

Source : Compilation de la DMOR, MAPAQ, 2020.

Les différents statuts d'emploi se définissent comme suit :

- À temps plein toute l'année (plus de 30 heures durant plus de 40 semaines par année)
- À temps partiel (moins de 30 heures par semaine, peu importe la saison)
- Saisonnier (à temps plein selon les saisons)
- Occasionnel (à temps partiel selon les saisons)

En 2008, seulement 28 % des répondantes du portrait des agricultrices avaient un statut d'emploi à temps plein dans l'entreprise.

Un plus grand nombre d'heures par semaine consacrées à l'entreprise par les hommes que par les femmes

- Tant au cours de la haute saison que de la basse saison, les agriculteurs consacrent un plus grand nombre d'heures par semaine à l'entreprise que les agricultrices.
- La moitié (50 %) des agriculteurs travaillent plus de 40 heures par semaine en basse saison. Cette proportion est de 82 % en haute saison.
- Le tiers des femmes travaillent plus de 40 heures par semaine en basse saison. Cette proportion passe à 62 % en haute saison.

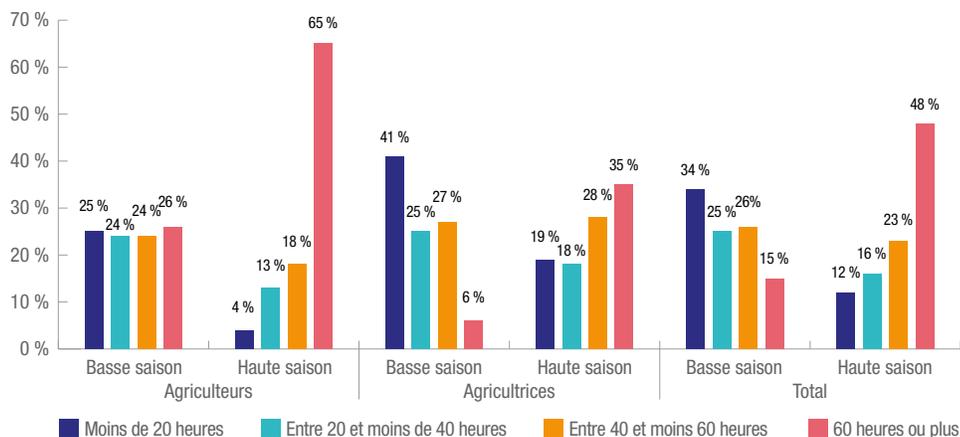
Tableau VII Nombre d'heures par semaine accordées à l'entreprise en basse et en haute saison chez les agriculteurs et agricultrices

Nombre d'heures par semaine accordées à l'entreprise	Basse saison			Haute saison		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Moins de 40 heures	49 %	67 %	58 %	18 %	36 %	28 %
40 heures ou plus	50 %	33 %	41 %	82 %	63 %	71 %

* Les totaux des pourcentages peuvent ne pas donner 100 % en raison d'arrondissements.
Source : Compilation de la DMOR, MAPAQ, 2020.

- La proportion d'hommes travaillant 60 heures ou plus par semaine augmente de manière importante de la basse à la haute saison. En basse saison, le quart (26 %) des agriculteurs accordent 60 heures ou plus par semaine aux activités de leur entreprise, alors qu'en haute saison, la proportion passe à 65 %.
- La proportion des agricultrices travaillant 60 heures ou plus par semaine augmente également entre la basse et la haute saison. En basse saison, 7 % des agricultrices accordent 60 heures ou plus par semaine aux activités de leur entreprise, alors qu'en haute saison, cette proportion atteint 35 %.

Figure 15 Nombre d'heures accordées à l'entreprise en basse et en haute saison chez les agriculteurs et agricultrices



Source : Compilation de la DMOR, MAPAQ, 2020.

- Au sein du ménage, les agriculteurs et agricultrices ont affirmé que les décisions stratégiques et celles liées à la production se prennent majoritairement à deux (respectivement 73 % et 54 %).
- Les ménages ont plus souvent rapporté que ce sont les hommes qui effectuent les tâches liées aux opérations (50 %). Quant aux tâches administratives, elles sont plus souvent réalisées par les femmes (64 %).

Tableau VIII Responsabilité des différentes tâches et décisions liées à l'entreprise entre coexploitants

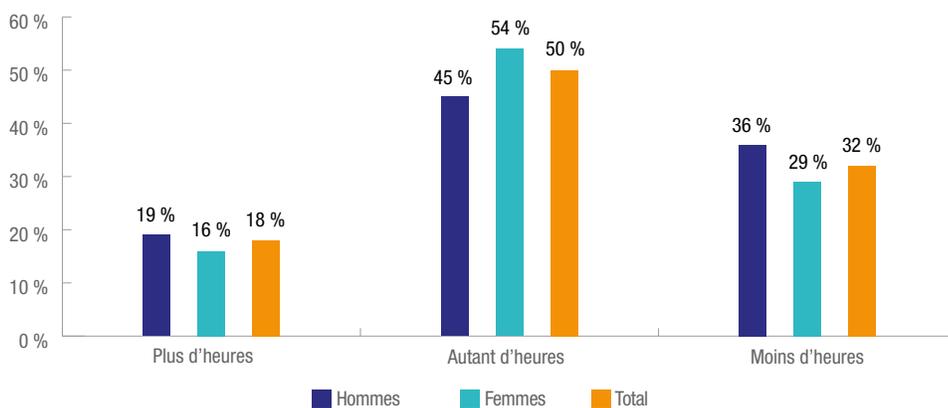
Répondants et répondantes	Hommes	Femmes	Les deux
Tâches liées aux opérations	50 %	7 %	42 %
Décisions liées à la production	37 %	9 %	54 %
Tâches administratives	20 %	64 %	17 %
Décisions stratégiques	23 %	4 %	73 %

* Les totaux des pourcentages peut ne pas donner 100 % en raison d'arrondissements.
Source : Compilation de la DMOR, MAPAQ, 2020.

Près du tiers des producteurs et productrices souhaiteraient accorder moins d'heures aux activités de l'entreprise

- Plus de la moitié, soit 54 %, des femmes sont satisfaites du nombre d'heures qu'elles consacrent à l'entreprise, alors que 29 % d'entre elles aimeraient y consacrer moins d'heures.
- Près de la moitié (45 %) des hommes sont satisfaits du temps qu'ils consacrent à leur entreprise, tandis que plus du tiers (36 %) aimeraient y consacrer moins de temps.

Figure 16 Nombre d'heures que les répondants et répondantes aimeraient consacrer à l'entreprise

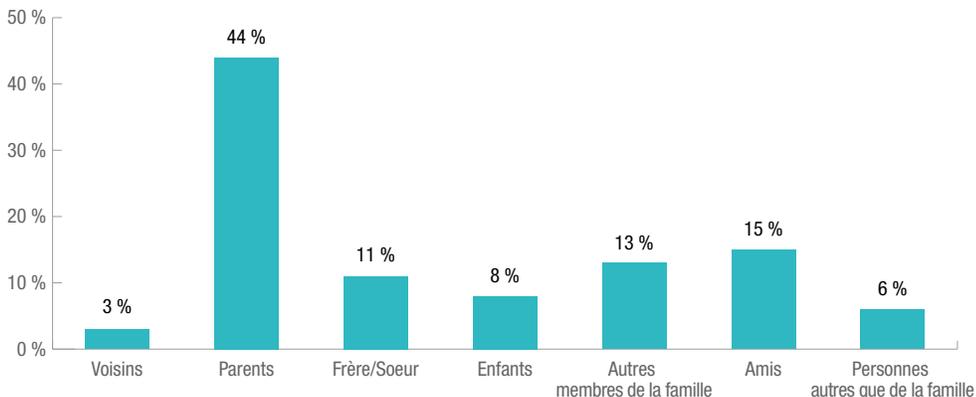


Source : Compilation de la DMOR, MAPAQ, 2020.

La famille : principale source d'aide bénévole aux activités de l'entreprise

- Plus de la moitié (58 %) des entreprises reçoivent de l'aide bénévole.
- Cette aide bénévole provient principalement des parents (44 %), d'autres membres de la famille (32 %) ou des amis (15 %).

Figure 17 Provenance de l'aide bénévole

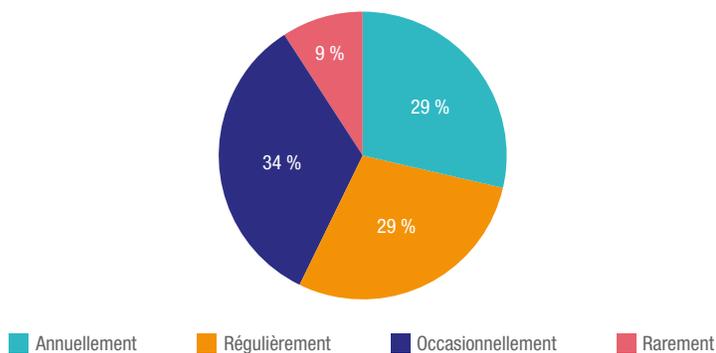


Source : Compilation de la DMOR, MAPAQ, 2020.

La réponse à cette question ne s'appliquait pas à tous les répondants, l'échantillon, pour cette raison, est de 786 répondants.

- Près du tiers (29 %) des répondants et des répondantes ont recours à cette aide bénévole régulièrement, soit plus d'une fois par semaine¹.

Figure 18 Fréquence de l'aide bénévole pour les répondants et répondantes



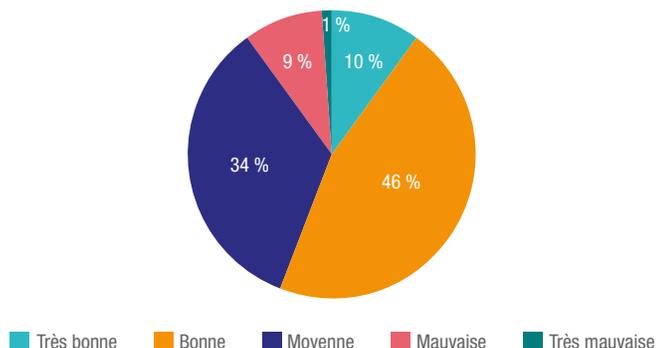
Source : Compilation de la DMOR, MAPAQ, 2020.

La réponse à cette question ne s'appliquait pas à tous les répondants, l'échantillon, pour cette raison, est de 527 répondants.

1. Annuellement : lors des pics saisonniers de l'entreprise; régulièrement : plus d'une fois par semaine; occasionnellement : à l'occasion de vacances ou de remplacements; rarement : pour des raisons exceptionnelles comme une maladie, un décès ou un rendez-vous médical.

Des entreprises en posture financière mitigée

- Près des trois quarts (72 %) des ménages consultés ont affirmé que leur entreprise est financièrement autonome.



Source : Compilation de la DMOR, MAPAQ, 2020.

- Plus de la moitié (56 %) des répondants et des répondantes qualifient de « bonne » ou de « très bonne » la situation financière de leur entreprise.
- Au cours des cinq dernières années, près de la moitié (47 %) des répondants et des répondantes ne se sont pas versé de salaire ni de dividende en provenance de leur entreprise.

Tableau IX Répartition des entreprises selon le salaire ou le dividende versé aux conjoints et aux conjointes

	Le répondant ou la répondante s'est versé un salaire ou un dividende	Le répondant ou la répondante n'a reçu aucun salaire ni aucun dividende
Le conjoint ou la conjointe s'est versé un salaire ou un dividende	39 %	6 %
Le conjoint ou la conjointe n'a reçu aucun salaire ni aucun dividende	8 %	47 %

Les ménages où aucun des coexploitants ne se verse de salaire ou de dividende sont principalement des entreprises établies par démarrage (61 %) ou par transfert familial (25 %).

Un partage égalitaire du salaire ou du dividende pour la majorité des ménages

- Au cours des cinq dernières années, plus de la moitié (51 %) des hommes se sont versé un salaire ou un dividende comparativement à 44 % des femmes.

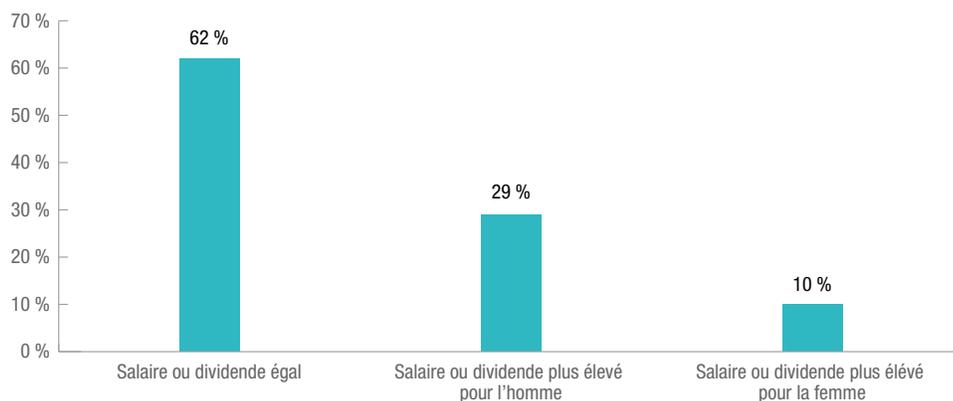
Tableau X Répartition des entreprises qui ont versé un salaire ou un dividende au répondant ou à la répondante au cours des cinq dernières années, en fonction du sexe

	Hommes	Femmes	Ensemble des répondants et des répondantes
Salaire	38 %	35 %	36 %
Dividende	13 %	9 %	11 %
Aucun versement	48 %	55 %	52 %

* Les totaux des pourcentages peut ne pas donner 100 % en raison d'arrondissements.
Source : Compilation de la DMOR, MAPAQ, 2020

- Parmi ceux et celles qui ont répondu que les deux conjoints avaient reçu un salaire ou un dividende :
 - Près des deux tiers (62 %) des ménages ont affirmé qu'ils touchaient un salaire ou un dividende équivalent entre conjoints.
 - Le quart (29 %) des hommes ont rapporté qu'ils recevaient un salaire ou un dividende supérieur à celui de leur conjoint(e) La proportion est de 10 % chez les femmes.

Figure 20 Comparaison du salaire ou du dividende reçu avec celui du conjoint ou de la conjointe



Source : Compilation de la DMOR, MAPAQ, 2020.

La réponse à cette question ne s'appliquait pas à tous les répondants, l'échantillon, pour cette raison, est de 351 répondants.

La rémunération et l'implication dans l'entreprise

- Pour près des trois quarts (74 %) des répondants et des répondantes, la rémunération n'est pas attribuée en fonction du niveau d'implication dans l'entreprise. Les proportions sont de 71 % chez les agriculteurs et de 77 % chez les agricultrices.
- Les hommes et les femmes présentent le même niveau d'accord quant à la répartition du salaire avec leur conjoint ou conjointe. Plus de neuf répondants ou répondantes sur dix (92 %) sont partiellement ou totalement d'accord avec la répartition de la rémunération au sein du couple. Les hommes sont totalement d'accord dans 66 % des cas et les femmes, dans 61 % des cas.

Tableau XI Niveau de satisfaction des agriculteurs et des agricultrices par rapport à la répartition de la rémunération au sein du couple (n = 351)

	Femmes	Hommes	Total
Totalement en accord	61 %	66 %	63 %
Partiellement d'accord	31 %	27 %	29 %
Partiellement en désaccord	5 %	4 %	5 %
Totalement en désaccord	2 %	2 %	2 %

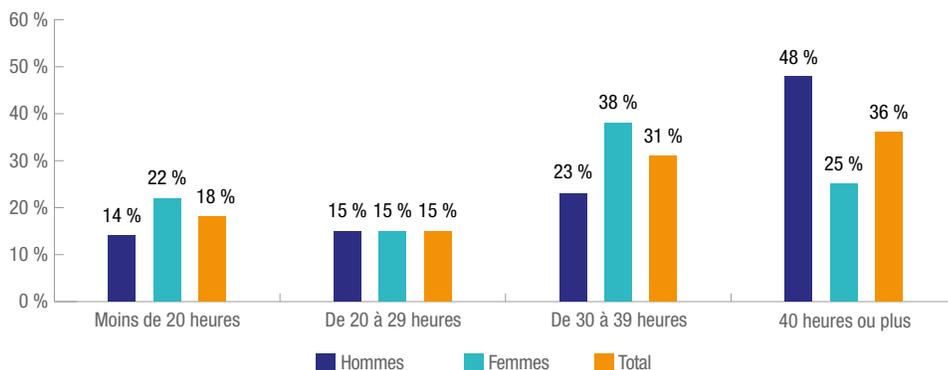
* Les totaux des pourcentages peuvent ne pas donner 100 % en raison d'arrondissements.

Source : Compilation de la DMOR, MAPAQ, 2020.

Près de la moitié des agriculteurs et agricultrices ont un travail extérieur

- Près de la moitié (47 %) des répondants et des répondantes occupent un emploi à l'extérieur de l'entreprise. Parmi eux, 48 % des agriculteurs consacrent 40 heures ou plus par semaine à cet emploi comparativement à 25 % des agricultrices.
- Près des deux tiers (63 %) des agricultrices qui ont un emploi extérieur y consacrent plus de 30 heures par semaine.

Figure 21 Répartition des agriculteurs et des agricultrices qui ont un emploi extérieur en fonction du temps qu'ils y consacrent par semaine



Source : Compilation de la DMOR, MAPAQ, 2020.

La réponse à cette question ne s'appliquait pas à tous les répondants, l'échantillon, pour cette raison, est de 425 répondants

Les propriétaires qui se sont établis par démarrage et par transfert non-apparentés travaillent davantage à l'extérieur de l'entreprise

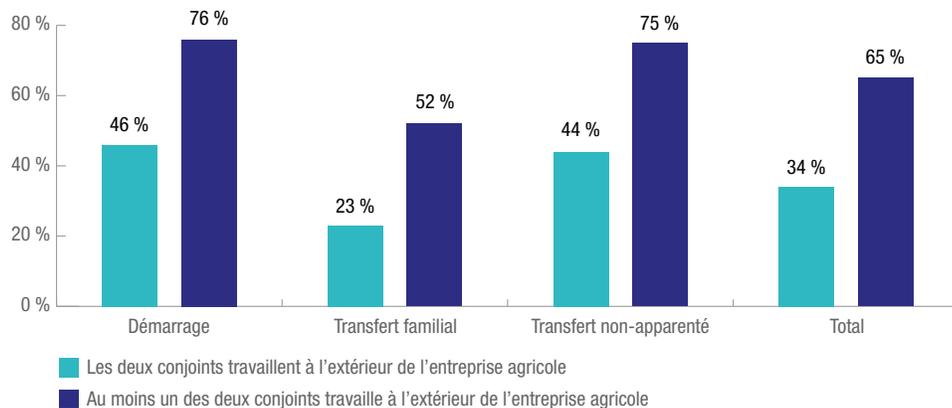
- Plus des trois quarts (76 %) des ménages établis par démarrage ont rapporté qu'au moins un des coexploitants occupe un emploi à l'extérieur de l'entreprise. La proportion est de 75 % pour les ménages établis par transfert à une personne non apparentée.
- Les coexploitants qui se sont établis par démarrage (46 %) ou par transfert à une personne non apparentée (44 %) sont plus nombreux que ceux qui se sont établis par transfert familial (23 %) à occuper tous les deux un emploi à l'extérieur de leur entreprise.

Pour presque la totalité des ménages consultés (92 %), la décision relative au travail extérieur est prise par le couple.

En 2008, 42 % des agricultrices exerçaient un emploi à l'extérieur de l'entreprise agricole. Pour 81 % d'entre elles, cet emploi occupait plus de la moitié de leur temps.

Plus des trois quarts (80 %) des répondants et des répondantes qui se sont établis par démarrage ont un chiffre d'affaires inférieur à 250 000 \$. La proportion est de 45 % pour ceux établis par transfert familial et de 64 % pour ceux établis par transfert non familial.

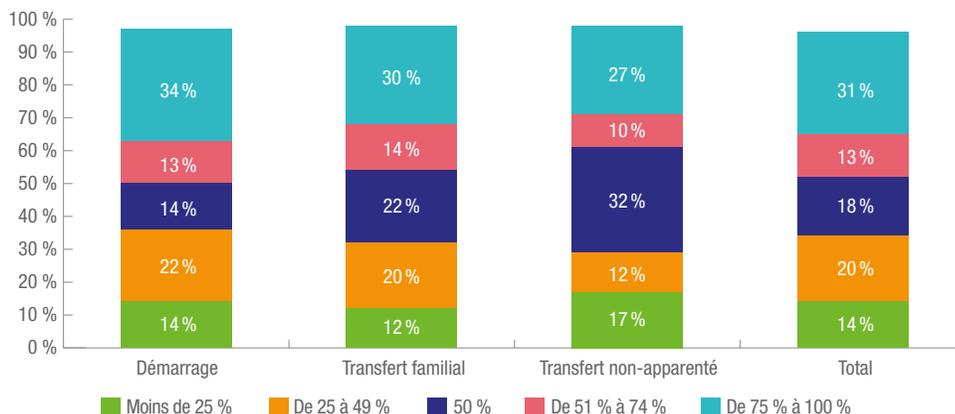
Figure 22 Proportion des ménages où au moins un des conjoints ou les deux travaillent à l'extérieur de l'entreprise agricole selon le mode d'établissement



Source : Compilation de la DMOR, MAPAQ, 2020.

- Pour plus de la moitié (69 %) des répondants et des répondantes qui se sont établis par transfert à une personne non apparentée, le revenu issu du travail extérieur représente au moins la moitié du revenu annuel. Pour ceux qui se sont établis par transfert familial ou par démarrage, les proportions sont respectivement de 66 % et de 61 %.

Figure 23 Proportion du revenu annuel du ménage que représente l'emploi extérieur en fonction du mode d'établissement en agriculture



Source : Compilation de la DMOR, MAPAQ, 2020.

L'utilité du revenu tiré du travail extérieur

- Plus de la moitié des répondants et des répondantes utilisent le revenu extérieur pour payer les frais de garde de leurs enfants (57 %) ou améliorer la situation financière de l'entreprise (56 %).
- Plus des trois quarts des producteurs (78 %) et des productrices (83 %) utilisent le revenu extérieur pour payer les loisirs.

En 2008, 32 % des agricultrices utilisaient leur revenu extérieur pour améliorer la situation financière de l'entreprise.

Tableau XII Différentes utilisations du revenu tiré de l'emploi extérieur par les ménages

Utilisation du revenu	Ensemble des répondants et des répondantes
Loisirs	81 %
Garde des enfants	57 %
Amélioration de la situation financière de l'entreprise	56 %
Embauche d'une aide domestique	21 %
Embauche d'un employé ou d'une employée agricole	8 %
Dépenses courantes	9 %
Épicerie	7 %
Vacances	2 %
Soins de santé	2 %
Autre	9 %

Source : Compilation de la DMOR, MAPAQ, 2020.



4. L'ORGANISATION DE LA VIE FAMILIALE ET L'UTILISATION DE SERVICES

- De manière générale, les femmes ont la charge de la majorité des tâches domestiques et familiales, notamment pour l'inscription des enfants au service de garde et à l'école (87 %) ainsi que la gestion des loisirs (75 %).
- Les tâches les plus partagées sont l'entretien de la maison et du véhicule (54 %), l'accompagnement des enfants à leurs activités (47 %) et la gestion des dépenses du ménage (46 %).

Tableau XIII Proportion d'hommes et de femmes qui exécutent eux-mêmes certaines tâches domestiques et familiales

Activité	Hommes	Femmes	À deux
Planifier l'épicerie	7 %	72 %	21 %
Inscrire les enfants au service de garde et à l'école	3 %	87 %	10 %
Inscrire les enfants aux loisirs	4 %	75 %	20 %
Prendre les rendez-vous et accompagner les enfants à ces rendez-vous	3 %	71 %	26 %
Conduire les enfants à leurs activités	6 %	47 %	47 %
Entretenir la maison et le véhicule	10 %	36 %	54 %
Gérer les dépenses du ménage	8 %	46 %	46 %

Source : Compilation de la DMOR, MAPAQ, 2020.

Plus de temps accordé par les femmes aux soins des enfants et aux tâches domestiques

- Plus du quart (28 %) des hommes consacrent 10 heures ou plus aux tâches domestiques et 37 % d'entre eux accordent le même temps aux soins des enfants. Les proportions sont de 63 % et de 61 % respectivement chez les femmes.
- Près d'une femme sur cinq (18 %) accorde 20 heures ou plus aux tâches domestiques. Plus d'une femme sur quatre consacre le même temps aux soins des enfants.
- Les hommes, pour leur part, sont seulement 3 % à accorder 20 heures ou plus aux tâches domestiques et 10 % le font pour les soins des enfants.
- Pour ce qui est des implications sociales et communautaires, près de la moitié des agriculteurs (41 %) et des agricultrices (40 %) n'y accordent pas de temps.

Les notions de tâches domestiques et de soins des enfants reviendront souvent dans la présente section. Voici ce à quoi elles font référence :

Les tâches domestiques incluent le lavage, l'entretien intérieur et extérieur, la préparation des repas, les soins donnés aux animaux domestiques et aux plantes de même que le jardinage.

Les soins des enfants incluent les soins d'hygiène donnés aux enfants tels que les bains, les soins du corps et de santé, la prise des rendez-vous médicaux et l'accompagnement à ces rendez-vous ainsi que l'éducation (devoirs).

Tableau XIV Nombre d'heures accordées aux soins des enfants, aux tâches domestiques et aux implications sociales et communautaires selon le sexe

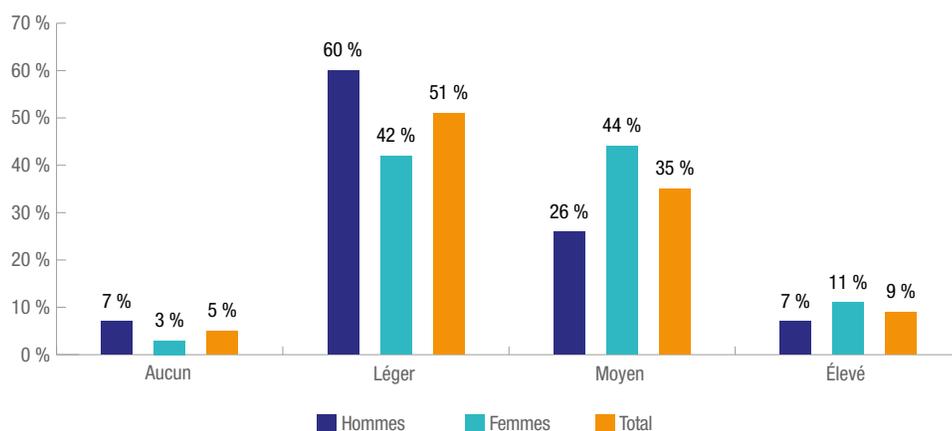
Nombre d'heures	Tâches domestiques			Soins des enfants			Implications sociales et communautaires		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Moins de 5 heures	36 %	6 %	20 %	25 %	15 %	20 %	43 %	48 %	46 %
De 5 à 9 heures	34 %	30 %	32 %	35 %	22 %	28 %	12 %	9 %	10 %
De 10 à 14 heures	18 %	29 %	24 %	19 %	20 %	20 %	3 %	2 %	2 %
De 15 à 20 heures	7 %	16 %	12 %	8 %	14 %	11 %	1 %	1 %	1 %
20 heures ou plus	3 %	18 %	11 %	10 %	27 %	19 %	<1 %	<1 %	<1 %
Aucune	3 %	<1 %	2 %	3 %	1 %	2 %	41 %	40 %	41 %

* Les totaux des pourcentages peuvent ne pas donner 100 % en raison d'arrondissements.
Source : Compilation de la DMOR, MAPAQ, 2020.

Un stress plus élevé chez les femmes concernant les activités du ménage que chez les hommes

- Plus de la moitié (55 %) des femmes ressentent un niveau de stress moyen ou élevé lié à la gestion des activités du ménage. La proportion est seulement de 33 % chez les hommes.

Figure 24 Niveau de stress engendré par la gestion des activités du ménage pour les hommes et les femmes



Source : Compilation de la DMOR, MAPAQ, 2020.

Les contraintes familiales davantage considérées par les hommes dans la planification des activités de l'entreprise

- En général, les hommes sont plus nombreux que les femmes à prendre en considération les congés, les soins des enfants ainsi que leurs loisirs et leurs vacances dans la planification à court terme des activités de l'entreprise (de trois mois à un an).
- La répartition des réponses entre les hommes et les femmes est sensiblement la même concernant la planification à moyen terme (d'un à trois ans) et à court terme.

Les hommes (23 %) sont davantage responsables des décisions stratégiques que les femmes (4 %).

Tableau XV Proportion d'hommes et de femmes qui prennent en compte les congés, les soins des enfants, leurs loisirs et leurs vacances dans la planification à court terme de l'entreprise

	Hommes	Femmes	Total
Congés (scolaires et fériés)	39 %	34 %	36 %
Soins des enfants	80 %	77 %	79 %
Loisirs des enfants	41 %	35 %	38 %
Vacances	47 %	38 %	42 %

* Les totaux des pourcentages peuvent ne pas donner 100 % en raison d'arrondissements
 Source : Compilation de la DMOR, MAPAQ, 2020.

L'importance de l'aide à la maison

- Plus du quart (28 %) des répondants et des répondantes ont reçu de l'aide à la maison pour les soins des enfants ou les tâches domestiques. Cette aide provient principalement des parents ou des beaux-parents (32 %) ou encore des employés et des employées d'entretien (24 %).
- Plus de la moitié (54 %) des ménages qui ont recours à l'aide à la maison la reçoivent régulièrement, soit plus d'une fois par semaine.
- Plus du tiers (37 %) des ménages ont recours à l'aide à la maison de façon annuelle ou occasionnelle, soit lors de pics saisonniers, de vacances ou de remplacements.

Tableau XVI Fréquence à laquelle les agriculteurs et agricultrices reçoivent de l'aide à domicile

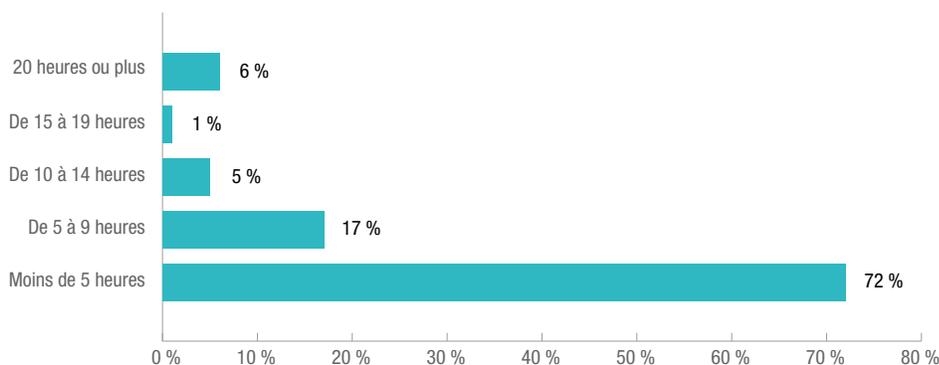
Fréquence de l'aide à la maison	Ensemble des ménages
Annuellement	7 %
Régulièrement	54 %
Occasionnellement	30 %
Rarement	8 %

Source : Compilation de la DMOR, MAPAQ, 2020.

La réponse à cette question ne s'appliquait pas à tous les répondants, l'échantillon, pour cette raison, est de 254 répondants.

- Près des trois quarts des ménages (72 %) ont recours à l'aide à la maison pour moins de 5 heures par semaine.
- La proportion des ménages ayant recours à l'aide à la maison pour plus de 20 heures par semaine est de 6 %.

Figure 25 Nombre d'heures par semaine d'aide à la maison pour les ménages qui y ont recours

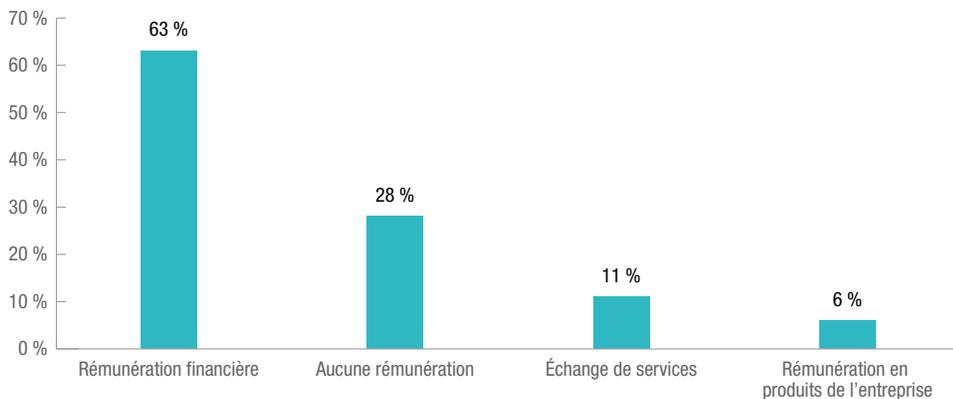


Source : Compilation de la DMOR, MAPAQ, 2020.

La réponse à cette question ne s'appliquait pas à tous les répondants, l'échantillon, pour cette raison, est de 254 répondants.

- Plus de la moitié (63 %) des ménages offrent une rémunération financière pour l'aide à la maison. D'autres offrent, en échange de ce type de services, des produits de l'entreprise (6 %) ou d'autres services (11 %).
- Un peu plus du quart (28 %) d'entre eux ont rapporté qu'ils ne donnaient aucune forme de rétribution en échange de l'aide reçue à la maison.

Figure 26 Nature de la rémunération de l'aide reçue à la maison



Source : Compilation de la DMOR, MAPAQ, 2020.

La réponse à cette question ne s'appliquait pas à tous les répondants, l'échantillon, pour cette raison, est de 254 répondants.

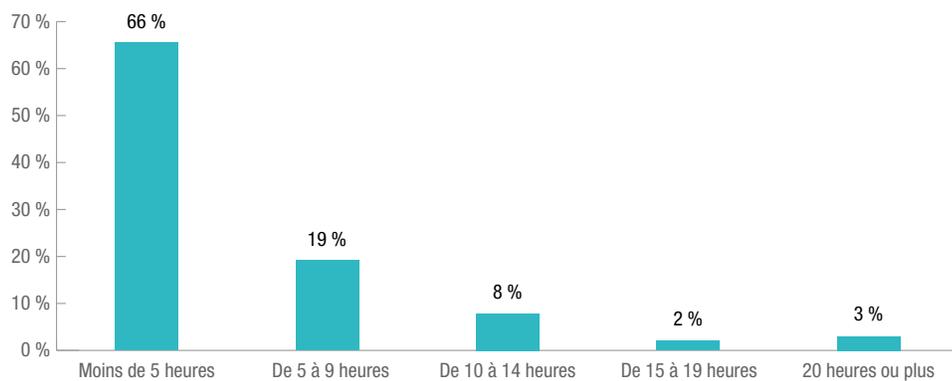
La proche aidante ou le proche aidant offre, à titre gratuit et dans un contexte informel, des soins ou de l'aide à une personne de son entourage ayant une ou des incapacités temporaires ou permanentes (accident, maladie, vieillissement, etc.).

Une distinction importante existe entre le bénévolat et l'aide naturelle : le bénévolat se réalise dans un cadre organisé (ex. : par l'entremise d'un organisme), tandis que la proche aidance, par son caractère informel, n'est pas organisée.

Des proches aidants autant chez les hommes que chez les femmes

- Les proportions d'hommes et de femmes qui assument la responsabilité d'un proche aidant ou d'une proche aidante sont les mêmes. Plus d'un répondant ou une répondante sur dix (14 %) occupe cette fonction.
- Les deux tiers (66 %) des répondants et des répondantes accordent moins de cinq heures par semaine à la proche aidance.

Figure 27 Répartition des répondants et des répondantes qui sont de proches aidants en fonction du nombre d'heures par semaine qu'ils accordent à cette responsabilité



Source : Compilation de la DMOR, MAPAQ, 2020.

En 2008, seulement 2 % des agricultrices agissaient à titre de proches aidantes.

Source : Portrait des agricultrices de 2008.

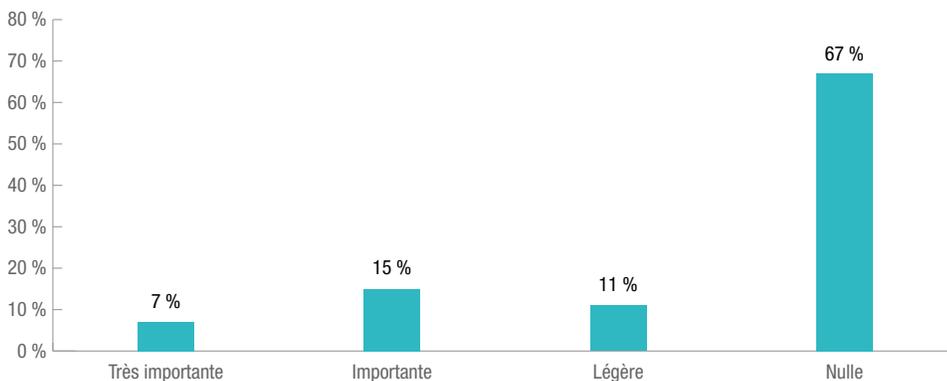


5. MATERNITÉ, PATERNITÉ ET ACCÈS AUX PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX

Une première grossesse planifiée pour la presque totalité des répondantes

- L'arrivée du premier enfant était planifiée pour 92 % des ménages consultés.
- Pour un peu plus de la moitié (54 %) des répondants et des répondantes, l'entreprise était active lors de l'arrivée des enfants. Pour les deux tiers (67 %) de ces derniers, l'arrivée de ceux-ci n'a eu aucune influence sur le développement de l'entreprise.

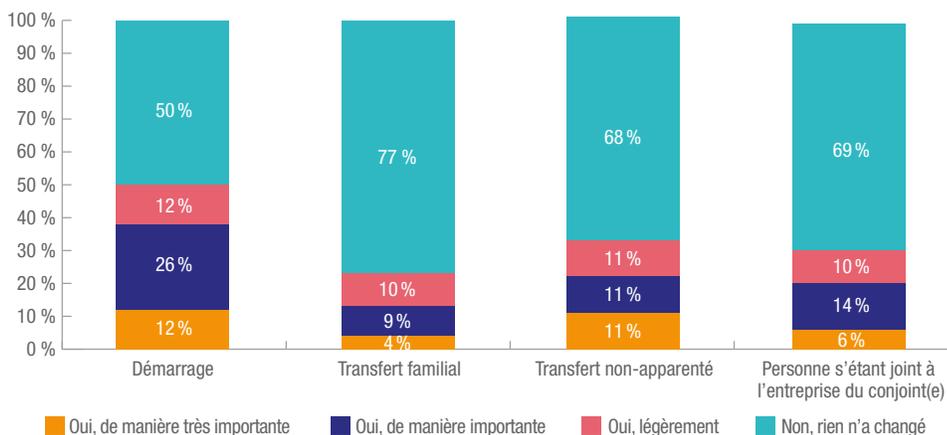
Figure 28 Degré d'influence sur le développement de l'entreprise rapporté par les répondants et répondantes dont l'entreprise était active lors de l'arrivée des enfants



Source : Compilation de la DMOR, MAPAQ, 2020.

Un peu plus des deux tiers des propriétaires (38 %) qui se sont établis par démarrage ont déclaré que l'arrivée de leur enfant avait eu une influence importante sur leur entreprise. La proportion est de 13 % chez les propriétaires ayant acquis leur entreprise par transfert familial.

Figure 29 Influence de l'arrivée du premier enfant sur le développement de l'entreprise selon le mode d'établissement en agriculture

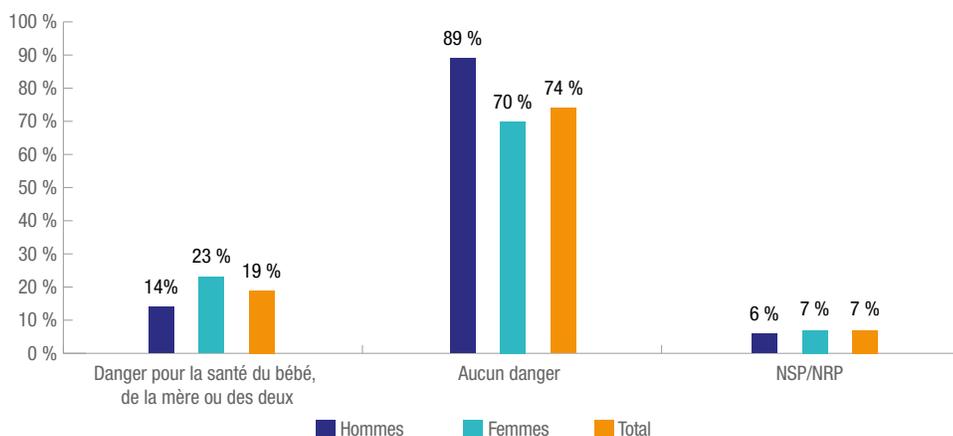


Source : Compilation de la DMOR, MAPAQ, 2020.

Les perceptions du danger en lien avec le travail de la personne enceinte dans l'entreprise

- Près du quart (23 %) des femmes considèrent que leur travail dans l'entreprise agricole pendant leur grossesse représentait un danger pour leur santé ou celle du bébé comparativement à 14 % des hommes.
- Près des trois quarts (74 %) des ménages considèrent que le travail de la personne enceinte dans l'entreprise ne représentait aucun danger.

Figure 30 Perception du danger des tâches effectuées dans l'entreprise agricole par la personne enceinte

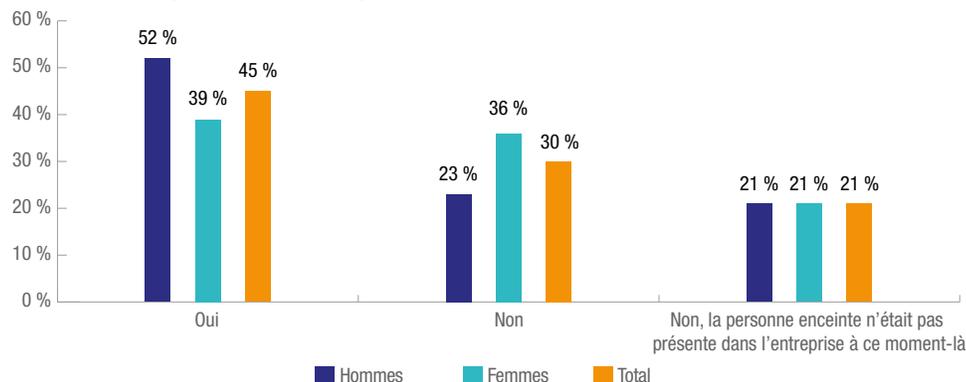


Source : Compilation de la DMOR, MAPAQ, 2020.

Le travail de la personne enceinte dans l'entreprise : une adaptation

- Plus de la moitié des hommes, soit 52 %, et 39 % des femmes ont affirmé que la personne enceinte avait dû réduire son temps de travail dans l'entreprise.
- Pour plus d'un ménage sur cinq (21 %), la femme n'était pas présente sur les lieux de l'entreprise lors de la dernière grossesse.

Figure 31 Réduction du temps de travail dans l'entreprise de la personne enceinte selon le sexe du répondant ou de la répondante



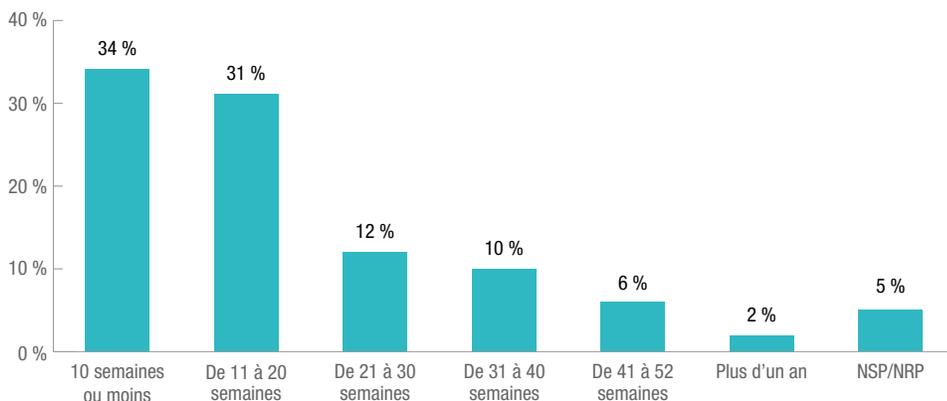
Source : Compilation de la DMOR, MAPAQ, 2020.

En 2008, 30 % des répondantes ont déclaré s'être exposées à des risques pour leur santé ou celle de leur enfant lors de leur dernière grossesse.

Source : Portrait des agricultrices de 2008.

- Parmi les ménages dont la femme travaillait au sein de l'entreprise, dans 65 % des cas, celle-ci a réduit son temps de travail pour une durée de 20 semaines ou moins.
- En moyenne, la personne enceinte a réduit son travail pendant 22,37 semaines.

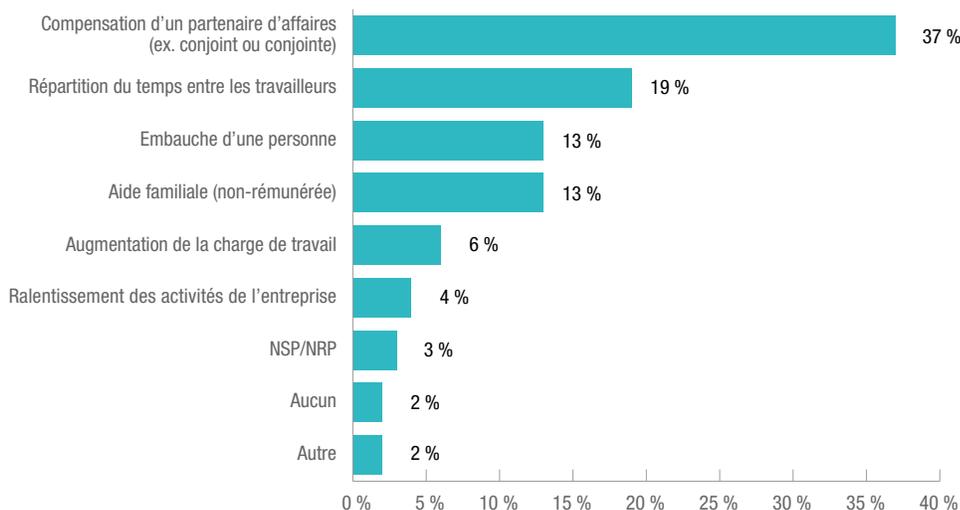
Figure 32 Nombre de semaines pendant lesquelles le travail a été réduit



Source : Compilation de la DMOR, MAPAQ, 2020.

- Différents moyens sont mis en place par les entreprises agricoles pour pallier la réduction du temps de travail de la personne enceinte. La compensation par un partenaire d'affaires est le principal moyen utilisé (37 %).

Figure 33 Moyens mis en place pour pallier la réduction du temps de travail de la personne enceinte au sein de l'entreprise



Source : Compilation de la DMOR, MAPAQ, 2020.

Dans trois ménages sur cinq (60 %), le temps de travail de la femme a été réduit au sein de l'entreprise lors de la dernière grossesse.

L'accès au retrait préventif de la CNESST et aux prestations du RQAP

- Alors que près des trois quarts (74 %) des ménages ont bénéficié des prestations du RQAP lors de la dernière grossesse, seulement 18 % ont utilisé le retrait préventif de la CNESST.

Tableau XVII Recours au retrait préventif de la CNESST ou aux prestations du RQAP

	En ont bénéficié	N'en ont pas bénéficié	NSP
Retrait préventif de la CNESST	18 %	77 %	5 %
Prestations du RQAP	74 %	24 %	3 %

* Les totaux des pourcentages peuvent ne pas donner 100 % en raison d'arrondissements.
Source : Compilation de la DMOR, MAPAQ, 2020.

- Parmi les ménages n'ayant pas utilisé les services ci-dessus, les principales raisons invoquées sont la non-admissibilité (39 % et 29 %), l'absence de cotisations en raison du statut de travailleur autonome ou de travailleuse autonome (14 % et 16 %) et le fait de ne pas avoir déposé de demande à cet effet (11 % et 12 %).

Tableau XVIII Raisons pour lesquelles le ménage n'a pas bénéficié du retrait préventif de la CNESST ou des prestations du RQAP

Raison	Retrait préventif de la CNESST	Prestations du RQAP
Non-admissibilité	39 %	29 %
Aucune cotisation en raison d'un statut de travailleur autonome ou de travailleuse autonome	14 %	16 %
Aucune demande déposée	11 %	12 %
Charge de travail sécuritaire	7 %	-
Aucune envie d'arrêter	5 %	3 %
Aucun besoin	4 %	3 %
Emploi ailleurs (bénéficiait du programme dans une autre entreprise)	4 %	3 %
Absence de travail à la ferme	3 %	1 %
Non-existence de l'entreprise	2 %	6 %
Méconnaissance du programme	2 %	5 %
Autre	9 %	5 %
NRP/NSP	6 %	9 %

Source : Compilation de la DMOR, MAPAQ, 2020.

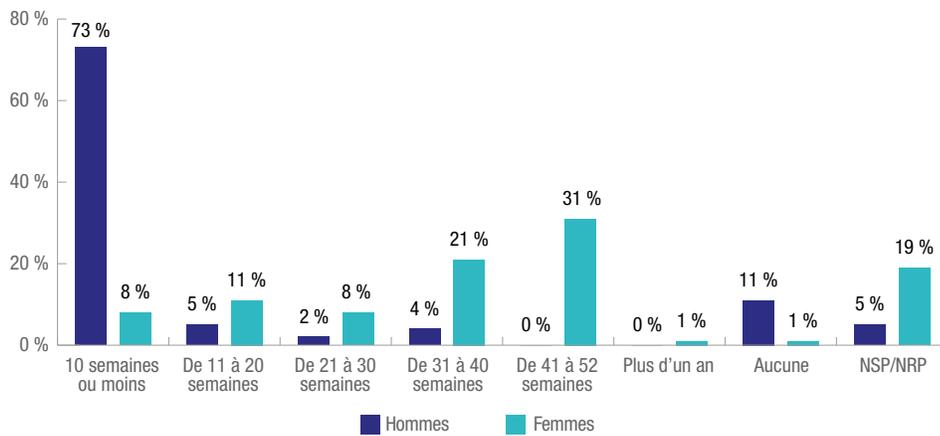
- Un peu plus de la moitié (53 %) des femmes ont bénéficié d'au moins 31 semaines de prestations du RQAP lors de leur dernière grossesse. La plupart (73 %) des hommes ont reçu, pour leur part, des prestations pendant 10 semaines ou moins.
- Dans les ménages qui ont eu recours au RQAP lors de la dernière grossesse, 11 % des hommes ont rapporté qu'ils n'avaient bénéficié d'aucune semaine de prestations dans le cadre de ce régime, alors que c'est le cas pour seulement 1 % des femmes.

En 2008, 67 % des agricultrices avaient eu accès au RQAP lors de leur dernière grossesse. La proportion était de 5 % pour le retrait préventif de la CNESST.

Source : Portrait des agricultrices de 2008.

Le quart des répondants et des répondantes n'ont bénéficié d'aucune de ces mesures, alors que 13 % ont fait appel aux deux.

Figure 34 Nombre de semaines de prestations du RQAP pour les agriculteurs et agricultrices



Source : Compilation de la DMOR, MAPAQ, 2020.



6. LES FACTEURS FACILITANT LA CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE EN MILIEU AGRICOLE

Les améliorations à apporter aux services de garde

- Près du quart des ménages souhaiteraient que les services de garde soient ouverts plus tôt le matin (23 %) ou plus tard en fin de journée (24 %).
- Près d'un répondant ou une répondante sur cinq (18 %) a mentionné qu'aucune amélioration ne devait être priorisée ou n'a pas répondu à la question à ce sujet (20 %).

Tableau XIX Modifications à prioriser pour adapter les services de garde aux réalités des familles agricoles

Modifications à prioriser	Ensemble des répondants et des répondantes
Accès facilité à la garde à domicile	6 %
Plus grand nombre de places disponibles	4 %
Ouverture plus tôt le matin	23 %
Ouverture plus tard en fin de journée	24 %
Possibilité d'un horaire à temps partiel fixe ou variable	13 %
Service étendu sur les sept jours de la semaine (donc incluant la fin de semaine)	9 %
Service plus près du domicile	2 %
Horaire mieux adapté aux agriculteurs et aux agricultrices (ex. : heures d'ouverture)	2 %
Service disponible l'été et les jours fériés	2 %
Offre d'une aide financière pour la garde des enfants ou d'un meilleur prix	2 %
Prolongation des heures d'ouverture (ex. : 24 heures)	1 %
Offre d'horaires flexibles (ex. : selon la saison)	2 %
Autre possibilité	1 %
Aucune	18 %
NSP/NRP	20 %

Source : Compilation de la DMOR, MAPAQ, 2020.

Les améliorations à apporter aux services de garde en milieu scolaire

- La majorité (58 %) des répondants et des répondantes ne se sont pas prononcés sur la question des modifications à prioriser pour adapter les services de garde en milieu scolaire aux réalités des familles agricoles.
- Parmi les modifications à prioriser, l'ouverture plus tôt le matin ou plus tard en fin de journée a été mentionnée le plus souvent (12 % et 13 % respectivement).

Tableau XX Modifications à prioriser pour adapter les services de garde en milieu scolaire aux réalités des familles agricoles

Modifications	Ensemble des répondants et répondantes
Service rendu disponible à l'école de son enfant	2 %
Ouverture plus tôt le matin	12 %
Ouverture plus tard en fin de journée	13 %
Possibilité d'une aide aux devoirs	1 %
Heures d'ouverture plus convenables (sans précision)	2 %
Offre de meilleurs prix	1 %
Plus grande flexibilité au regard des horaires	2 %
Offre d'un service de transport (autobus)	1 %
Autre	1 %
Aucune	6 %
NSP/NRP	58 %

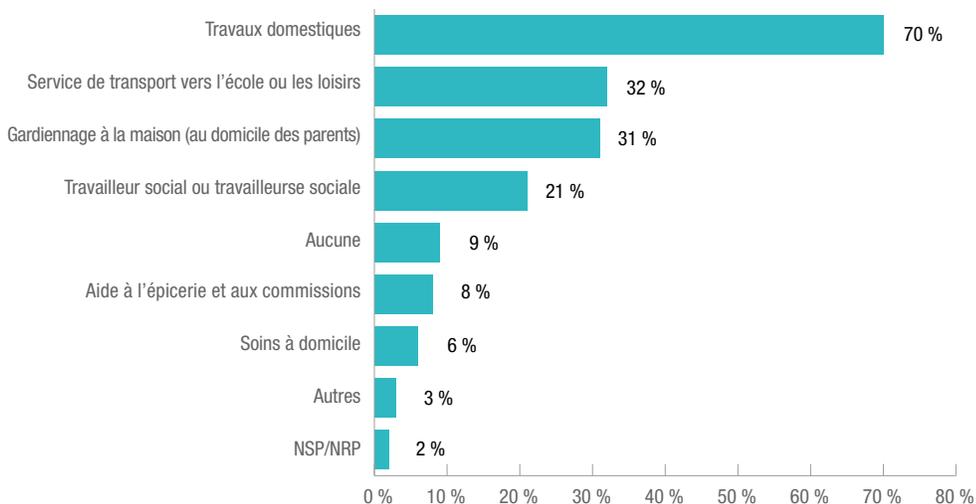
Source : Compilation de la DMOR, MAPAQ, 2020.

La réponse à cette question ne s'appliquait pas à tous les répondants, l'échantillon, pour cette raison, est de 318 répondants.

Les autres services facilitant la conciliation travail-famille

- Près de trois ménages sur quatre (70 %) ont mentionné qu'un service d'aide aux travaux domestiques faciliterait leur CTF. Près du tiers d'entre eux ont indiqué qu'un service de transport vers l'école ou les lieux de loisirs (32 %) et un service de gardiennage à domicile aideraient aussi (31 %).
- Environ un ménage sur cinq (21 %) a rapporté que l'intervention d'une travailleuse sociale serait pertinente pour la CTF.
- Seulement 9 % des ménages considèrent qu'aucun service ne faciliterait leur CTF.

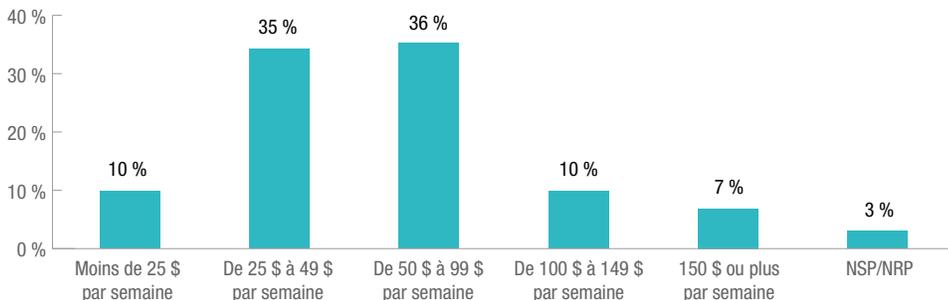
Figure 35 Services qui faciliteraient la conciliation travail-famille



Source : Compilation de la DMOR, MAPAQ, 2020.

- Parmi les ménages qui ont mentionné au moins un service pouvant faciliter la CTF, plus de quatre sur cinq (86 %) ont affirmé qu'ils étaient prêts à payer pour un tel service.
- Près des trois quarts (71 %) des répondants et des répondantes qui sont prêts à payer pour l'un de ces services estiment leur valeur à un montant de 25 \$ à 99 \$ par semaine. Près d'une personne sur cinq (17 %) serait même prête à payer plus de 100 \$ par semaine pour un service de ce type.

Figure 36 Volonté de payer des répondants et des répondantes pour les services facilitant la conciliation travail-famille



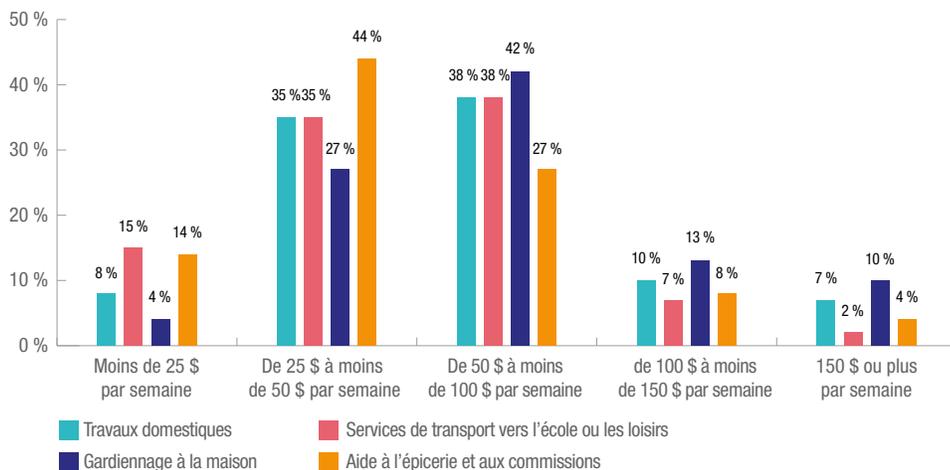
Source : Compilation de la DMOR, MAPAQ, 2020.

La réponse à cette question ne s'appliquait pas à tous les répondants, l'échantillon, pour cette raison, est de 686 répondants.

Une plus grande valeur accordée à certains services par des répondants et répondantes

- Les agriculteurs et agricultrices qui ont mentionné qu'un service de gardiennage à domicile pouvait faciliter la CTF y accordent une plus grande valeur comparativement aux autres services. En effet, 65 % d'entre eux seraient prêts à payer au moins 50 \$ ou plus par semaine pour un tel service.
- Les agriculteurs et agricultrices ayant mentionné qu'un service d'aide aux travaux domestiques permettrait de faciliter la CTF seraient prêts à payer plus de 100 \$ par semaine dans 17 % des cas.

Figure 37 Volonté de payer des répondants et des répondantes en fonction du service facilitant la conciliation travail-famille



Source : Compilation de la DMOR, MAPAQ, 2020.



7 LA DÉTRESSE ET LES SOURCES DE STRESS

Les sources de stress de la dernière année

- Une femme sur quatre (25 %) se sent fatiguée et manque de concentration la plupart du temps ou tout le temps comparativement à près d'un homme sur cinq (18 %).
- Près des deux tiers (32 %) des hommes et le cinquième (19 %) des femmes ne se sentent jamais ou se sentent rarement fatigués.
- Près de la moitié (43 %) des répondants et des répondantes ressentent parfois des tensions familiales avec les autres membres de leur famille.
- Alors que 37 % des hommes ont indiqué qu'ils n'avaient jamais ressenti de baisse de confiance en eux au cours de la dernière année, seulement 27 % des femmes l'ont affirmé.
- Au cours de la dernière année, les agricultrices ont déclaré qu'elles avaient parfois, la plupart du temps ou tout le temps ressenti un sentiment d'épuisement dans une proportion plus élevée que les agriculteurs (67 % et 55 % respectivement).

Tableau XXI Fréquence à laquelle les hommes et les femmes ont vécu des situations non souhaitables de manière significative au cours de la dernière année

Tension avec les membres de la famille	Hommes	Femmes	Total
Jamais	17 %	17 %	17 %
Rarement	37 %	35 %	36 %
Parfois	42 %	44 %	43 %
La plupart du temps	3 %	3 %	3 %
Tout le temps	1 %	1 %	1 %
Sentiment de fatigue ou manque de concentration	Hommes	Femmes	Total
Jamais	10 %	5 %	7 %
Rarement	22 %	14 %	17 %
Parfois	50 %	57 %	54 %
La plupart du temps	14 %	20 %	17 %
Tout le temps	4 %	5 %	4 %
Baisse de confiance en soi	Hommes	Femmes	Total
Jamais	37 %	27 %	32 %
Rarement	32 %	37 %	34 %
Parfois	29 %	33 %	31 %
La plupart du temps	2 %	2 %	2 %
Tout le temps	<1 %	1 %	1 %

Sentiment d'épuisement physique ou moral	Hommes	Femmes	Total
Jamais	16 %	10 %	13 %
Rarement	29 %	23 %	26 %
Parfois	47 %	55 %	51 %
La plupart du temps	6 %	10 %	8 %
Tout le temps	2 %	2 %	2 %

* Les totaux des pourcentages peuvent ne pas donner 100 % en raison d'arrondissements.
Source : Compilation de la DMOR, MAPAQ, 2020.

Les ajustements apportés et les situations non souhaitables vécues au sein du ménage et de l'entreprise

- Les femmes ayant répondu au sondage ont rapporté qu'au cours de la dernière année, elles avaient vécu, au sein du ménage, l'ensemble des situations non souhaitables présentées plus bas dans des proportions plus importantes que les hommes.
- Pour concilier le temps entre l'entreprise et la famille, 87 % des femmes ont rapporté qu'elles avaient diminué, au cours de la dernière année, le temps qu'elles s'accordaient à elles-mêmes, 78 % ont réduit le temps accordé au couple et près des trois quarts, soit 72 %, ont reporté des tâches domestiques.
- Les hommes disent avoir vécu des situations non souhaitables dans le même ordre d'importance que les femmes, mais à des niveaux inférieurs. En effet, 76 % des hommes ont affirmé qu'ils avaient diminué le temps qu'ils s'accordaient à eux-mêmes, 68 % ont réduit le temps accordé au couple et 57 % ont reporté des tâches domestiques.
- Les hommes ont tendance à vivre des situations non souhaitables plus fréquemment au sein de leur entreprise que les femmes, notamment en ce qui concerne des oublis liés à la sécurité. En effet, plus du quart (28 %) des agriculteurs ont affirmé qu'ils avaient eu ce type d'oublis, alors que c'est le cas d'un peu moins du cinquième (18 %) des agricultrices.
- Le cinquième des hommes (21 %) ont rapporté qu'ils avaient pris des décisions peu réfléchies concernant la gestion de l'entreprise, alors que la proportion est de 14 % chez les femmes.

Tableau XXII Situations vécues au sein du ménage et de l'entreprise au cours de la dernière année, soit avant la pandémie

Situations vécues au sein du ménage	Hommes	Femmes	Total
Report des tâches domestiques	57 %	72 %	65 %
Diminution du temps accordé aux enfants	50 %	52 %	51 %
Diminution du temps accordé au couple	68 %	78 %	73 %
Diminution du temps pour soi	76 %	87 %	82 %
Irritation envers les enfants et/ou le conjoint ou la conjointe	46 %	61 %	54 %
Situations vécues au sein de l'entreprise	Hommes	Femmes	Total
Investissements peu réfléchis	15 %	11 %	13 %
Décisions peu réfléchies concernant la gestion	21 %	14 %	17 %
Oublis liés à la sécurité	28 %	18 %	23 %

* Les totaux des pourcentages peuvent ne pas donner 100 % en raison d'arrondissements.
Source : Compilation de la DMOR, MAPAQ, 2020.

Des sources de stress différentes pour les agriculteurs et les agricultrices

- Les sources de stress de niveau moyen ou élevé les plus répandues chez les agriculteurs et agricultrices sont les conditions météorologiques (77 %), les incertitudes liées aux rendements de production (76 %) et la charge de travail (74 %).
- Les facteurs de stress les moins importants sont la manipulation de matières dangereuses (18 %), la négociation avec les fournisseurs et la clientèle (32 %) ainsi que le fait de vivre une grossesse tout en maintenant les activités de l'entreprise (34 %).
- Pour l'ensemble des facteurs mentionnés, les agricultrices ont rapporté qu'elles vivaient plus souvent un stress moyen ou élevé concernant les activités de l'entreprise que les agriculteurs.
- Les femmes vivent un stress moyen ou élevé dans une plus forte proportion que les hommes, particulièrement en lien avec la charge de travail (79 % par rapport à 69 %), la gestion des tâches administratives (53 % contre 47 %) et les tensions familiales au sein de l'entreprise (39 % comparativement à 33 %).

Tableau XXIII Proportion des répondants et des répondantes vivant un stress moyen ou élevé par rapport à différentes sources de stress

Activités de l'entreprise	Hommes	Femmes	Total
Conditions météorologiques incertaines	77 %	76 %	77 %
Incertitude liée aux rendements de production	73 %	78 %	76 %
Charge de travail	69 %	79 %	74 %
Nombre d'heures de travail	62 %	67 %	64 %
Bris de machinerie	62 %	63 %	63 %
Nombre d'heures de sommeil	56 %	58 %	57 %
Technologie défectueuse	48 %	54 %	52 %
Bien-être animal	38 %	38 %	38 %
Grossesse vécue tout en maintenant les activités de l'entreprise	32 %	34 %	34 %
Manipulation de matières dangereuses	18 %	19 %	18 %
Gestion de l'entreprise	Hommes	Femmes	Total
Situation financière de l'entreprise	62 %	66 %	64 %
Planification financière concernant l'entreprise	54 %	62 %	58 %
Volatilité des marchés	54 %	52 %	53 %
Gestion des tâches administratives	47 %	53 %	50 %
**Gestion du personnel	39 %	35 %	37 %
Tensions familiales	33 %	39 %	36 %
Négociation avec les fournisseurs et la clientèle	33%	31 %	32 %

* Les totaux des pourcentages peuvent ne pas donner 100 % en raison d'arrondissements.

** Cette donnée exclut les entreprises sans employés.

Source : Compilation de la DMOR, MAPAQ, 2020.

Des sources de stress distinctes selon le mode d'établissement en agriculture et le type de production

- Les répondants et répondantes qui se sont établis par transfert familial ont dit vivre plus souvent que les autres un stress moyen ou élevé en relation avec les différents facteurs mentionnés.
- Tous modes d'établissement confondus, la source de stress la plus importante demeure les conditions météorologiques incertaines. Les répondants et répondantes établis par transfert familial ont cependant déclaré qu'ils étaient plus inquiets (82 %) à cet égard que ceux établis par démarrage (70 %) ou par transfert à une personne non apparentée (74 %).
- Les répondants et répondantes établis par transfert familial ont déclaré qu'ils vivaient un stress plus important concernant la volatilité des marchés (61 %) que ceux établis par démarrage (55 %) ou par transfert à une personne non apparentée (50 %).
- De manière générale, les répondants et répondantes établis par démarrage ont rapporté des niveaux de stress moins élevés par rapport à la technologie défectueuse (44 %), à la volatilité des marchés (44 %) et à la gestion du personnel (19 %). Toutefois, le niveau de stress est plus élevé concernant la gestion des tâches administratives (52 %) comparativement aux autres modes d'établissement en agriculture.

Plus de trois répondants ou répondantes sur cinq (62 %) qui se sont établis par transfert familial sont spécialisés en production animale. La majorité (64 %) de ces producteurs et productrices travaillent dans le secteur laitier.

Tableau XXIV Proportion des répondants et des répondantes vivant un stress moyen ou élevé par rapport à une situation, en fonction de leur mode d'établissement en agriculture

Source de stress	Démarrage	Transfert familial	Transfert à une personne non apparentée
Activités de l'entreprise			
Conditions météorologiques incertaines	70 %	82 %	74 %
Incertitude liée aux rendements de production	75 %	76 %	72 %
Charge de travail	70 %	76 %	75 %
Bris de machinerie	56 %	69 %	61 %
Nombre d'heures de travail	62 %	67 %	64 %
Nombre d'heures de sommeil	55 %	59 %	54 %
Technologie défectueuse	44 %	56 %	56 %
Grossesse vécue tout en maintenant les activités de l'entreprise	32 %	35 %	35 %
Bien-être animal	35 %	40 %	33 %
Manipulation de matières dangereuses	11 %	23 %	21 %
Gestion de l'entreprise			
Situation financière de l'entreprise	64 %	63 %	65 %
Planification financière concernant l'entreprise	58 %	57 %	57 %
Volatilité des marchés	44 %	61 %	50 %
Gestion des tâches administratives	52 %	48 %	47 %
Tensions familiales	36 %	35 %	34 %
Gestion du personnel	19 %	27 %	21 %
Négociation avec les fournisseurs et la clientèle	32 %	31 %	31 %

Source : Compilation de la DMOR, MAPAQ, 2020.

- Les répondants et répondantes spécialisés en production animale ont rapporté plus souvent que les autres qu'ils vivaient un stress moyen ou élevé en relation avec les différents facteurs mentionnés.
- Plusieurs sources de stress sont plus importantes dans le secteur animal par rapport au secteur végétal, notamment les bris de machinerie (69 % contre 55 %), le nombre d'heures de sommeil (67 % contre 62 %), la technologie défectueuse (55 % contre 48 %), le bien-être animal (57 % contre 13 %), la situation financière (67 % contre 59 %), la planification financière concernant l'entreprise (63 % contre 52 %), la volatilité des marchés (59 % contre 44 %) ainsi que la négociation avec les fournisseurs et la clientèle (36 % contre 28 %).

Tableau XXV Proportion des répondants et des répondantes vivant un stress moyen ou élevé par rapport à une situation, en fonction du domaine de production

Source de stress	Production animale	Production végétale
Activités de l'entreprise		
Conditions météorologiques incertaines	75 %	77 %
Incertitude liée aux rendements de production	75 %	76 %
Charge de travail	76 %	71 %
Bris de machinerie	69 %	55 %
Nombre d'heures de travail	67 %	62 %
Nombre d'heures de sommeil	61 %	52 %
Technologie défectueuse	55 %	48 %
Grossesse vécue tout en maintenant les activités de l'entreprise	37 %	30 %
Bien-être animal	57 %	13 %
Manipulation de matières dangereuses	22 %	14 %
Gestion de l'entreprise		
Situation financière de l'entreprise	67 %	59 %
Planification financière concernant l'entreprise	63 %	52 %
Volatilité des marchés	59 %	44 %
Gestion des tâches administratives	51 %	50 %
Tensions familiales	39 %	34 %
Gestion du personnel	23 %	25 %
Négociation avec les fournisseurs et la clientèle	36 %	28 %

Source : Compilation de la DMOR, MAPAQ, 2020.



L'Éden Rouge

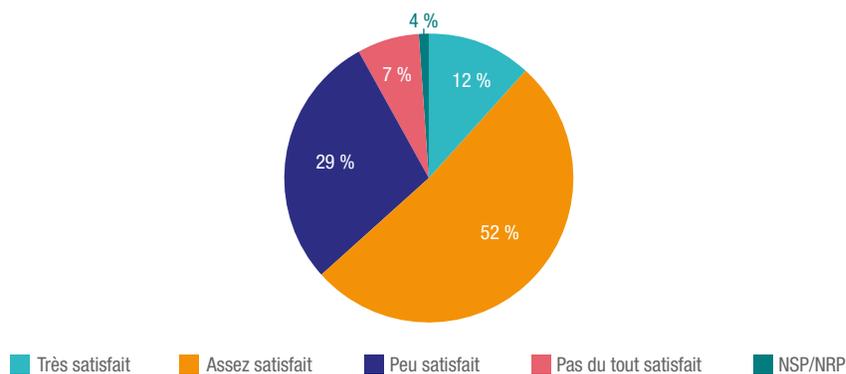
L'Éden Rouge

8. L'ÉQUILIBRE ENTRE LE TRAVAIL ET LA FAMILLE

Une conciliation satisfaisante pour la majorité des agriculteurs et des agricultrices

- Le niveau de satisfaction à l'égard de la conciliation entre les activités de l'entreprise et la vie familiale est similaire entre les hommes et les femmes.
- Près des deux tiers (64 %) des répondants et des répondantes se disent assez ou très satisfaits de la conciliation entre les activités de l'entreprise et la vie familiale.

Figure 38 Niveau de satisfaction des répondants et des répondantes à l'égard de la conciliation entre l'entreprise et la vie familiale



Source : Compilation de la DMOR, MAPAQ, 2020.

L'entreprise priorisée dans la conciliation travail-famille

- Les hommes (83 %) sont plus nombreux que les femmes (70 %) à signaler que la conciliation travail-famille leur permet d'accorder assez de temps aux besoins de l'entreprise.
- Plus du tiers des hommes (38 %) et des femmes (36 %) perçoivent qu'ils et elles n'accordent pas suffisamment de temps aux soins des enfants, aux tâches domestiques et aux loisirs des enfants

Tableau XXVI Proportion d'hommes et de femmes qui disent accorder suffisamment de temps à la vie familiale et à l'entreprise

	Hommes	Femmes	Total
Suffisamment de temps accordé à l'entreprise	83 %	70 %	76 %
Suffisamment de temps accordé aux soins des enfants et aux tâches domestiques	62 %	64 %	63 %
Suffisamment de temps accordé aux loisirs des enfants	62 %	64 %	63 %

Source : Compilation de la DMOR, MAPAQ, 2020.

- Plus du tiers des hommes (34 %) et des femmes (37 %) ne sont « pas satisfaits du tout » ou sont « peu satisfaits » de l'équilibre entre le temps accordé aux activités de l'entreprise et celui consacré à la vie familiale.
- Plus de la moitié (51 %) des femmes sont « très satisfaites » ou « assez satisfaites » de l'équilibre entre les activités de l'entreprise et les loisirs ou les activités sociales et communautaires.

Tableau XXVII Proportion d'hommes et de femmes satisfaits par l'équilibre entre les activités de l'entreprise et d'autres activités

Satisfaction à l'égard de l'équilibre entre les activités de l'entreprise et la vie familiale

	Très satisfaits	Assez satisfaits	Peu satisfaits	Pas du tout satisfaits
Hommes	12 %	53 %	27 %	7 %
Femmes	12 %	51 %	31 %	6 %
Total	12 %	52 %	29 %	7 %

Satisfaction à l'égard de l'équilibre entre les activités de l'entreprise et les loisirs ou les activités sociales et communautaires

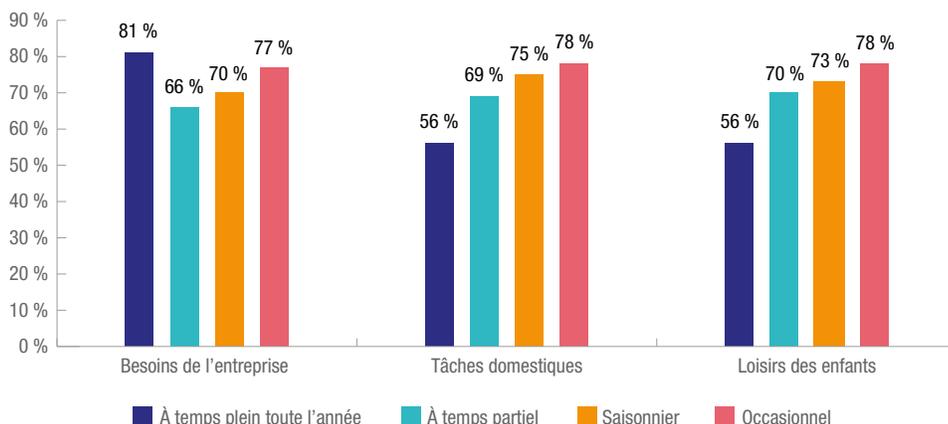
	Très satisfaits	Assez satisfaits	Peu satisfaits	Pas du tout satisfaits
Hommes	8 %	50 %	32 %	9 %
Femmes	9 %	42 %	42 %	7 %
Total	8 %	46 %	37 %	8 %

Source : Compilation de la DMOR, MAPAQ, 2020.

Moins de temps accordé aux tâches domestiques et aux loisirs des enfants par les entrepreneurs à temps plein

- Pour ce qui est des besoins de l'entreprise, les répondants et répondantes qui y travaillent à temps partiel sont les moins nombreux (66 %) à signaler que la conciliation travail-famille leur permet d'accorder assez de temps à cet aspect.
- En ce qui concerne les tâches domestiques (56 %) et les loisirs des enfants (56 %), les répondants et répondantes qui travaillent à temps plein au sein de l'entreprise sont les moins nombreux à signaler que la conciliation travail-famille leur permet d'y accorder assez de temps.

Figure 39 Proportion des ménages pour lesquels la conciliation travail-famille permet d'accorder assez de temps aux besoins de l'entreprise, aux tâches domestiques et aux loisirs des enfants en fonction du statut du répondant ou de la répondante au sein de l'entreprise

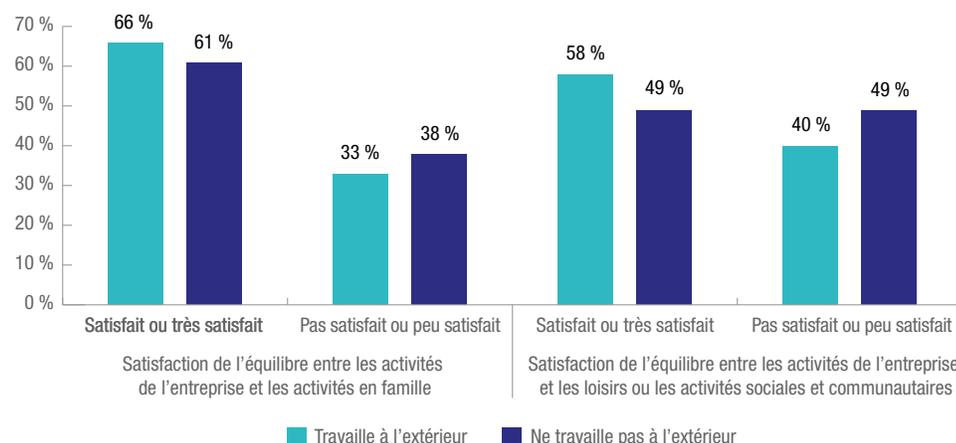


Source : Compilation de la DMOR, MAPAQ, 2020.

Le travail à l'extérieur et l'atteinte d'une conciliation travail-famille

- Les répondants et répondantes qui travaillent aussi à l'extérieur de l'entreprise sont plus nombreux que les autres à se dire satisfaits ou très satisfaits de l'équilibre entre les activités de l'entreprise et la vie familiale (66 %).
- Plus du tiers (38 %) des répondants et des répondantes qui ne travaillent pas à l'extérieur de l'entreprise ne sont pas satisfaits du tout ou sont peu satisfaits de l'équilibre entre les activités de l'entreprise et la vie familiale.
- Près de la moitié (49 %) des répondants et des répondantes ne sont pas satisfaits du tout ou sont peu satisfaits de l'équilibre entre les activités de l'entreprise et les loisirs ou les activités sociales et communautaires.

Figure 40 Satisfaction à l'égard de l'équilibre entre les activités de l'entreprise, les activités familiales et les loisirs ou les activités sociales et communautaires en fonction du travail extérieur

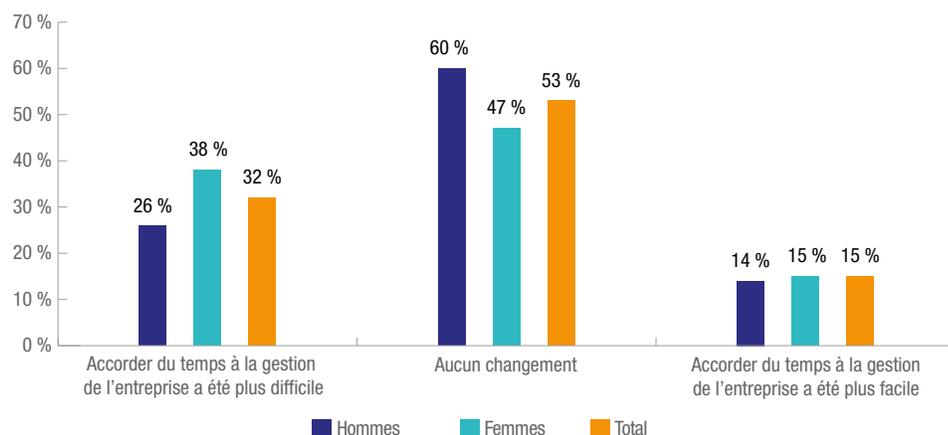


Source : Compilation de la DMOR, MAPAQ, 2020.

L'impact de la pandémie sur la conciliation travail-famille

- La majorité (68 %) des ménages considèrent que la pandémie n'a rien changé ou a facilité leur CTF du point de vue de la gestion de l'entreprise.
- Plus du tiers (38 %) des agricultrices et plus du quart (26 %) des agriculteurs ont eu de la difficulté à accorder du temps à la gestion de l'entreprise en raison de la pandémie.

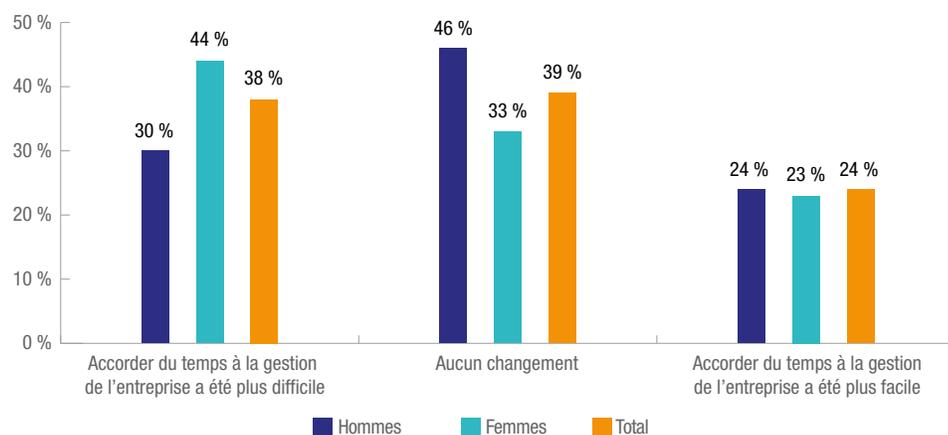
Figure 41 Impact de la pandémie sur la conciliation travail-famille en ce qui concerne l'entreprise, selon les agriculteurs et agricultrices



Source : Compilation de la DMOR, MAPAQ, 2020.

- La majorité (63 %) des ménages considèrent que la pandémie « n'a rien changé » ou a facilité leur CTF du point de vue des soins des enfants.
- Cependant, près de la moitié (44 %) des agricultrices et plus du quart (30 %) des agriculteurs ont eu de la difficulté à accorder du temps à la gestion des enfants en raison de la pandémie.

Figure 42 Impact de la pandémie sur la conciliation travail-famille en ce qui concerne les soins des enfants, selon les agriculteurs et agricultrices



Source : Compilation de la DMOR, MAPAQ, 2020.

ANNEXE

ENQUÊTE TÉLÉPHONIQUE PORTANT SUR LA CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE

Bonjour, est-ce que je m'adresse bien à (M., M^{me}, Nom de Famille)?

Nous vous appelons aujourd'hui au nom du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Le MAPAQ s'intéresse aux défis liés à la conciliation travail-famille et souhaite dresser un portrait auprès des entreprises agricoles dont les copropriétaires sont âgés entre 21 et 55 ans, qui forment un couple et qui ont au moins un enfant âgé de moins de 18 ans.

VOUS RECONNAISSEZ-VOUS DANS CETTE SITUATION?

- **SI OUI** : allez au paragraphe suivant
- **SI NON** : Je vous remercie pour votre temps. Bonne fin de journée. **(FIN DE L'APPEL)**

Le fait de répondre ou non au questionnaire n'entraînera aucune conséquence pour votre entreprise agricole. Cependant, ces renseignements sont essentiels pour permettre au ministère de mieux cibler ses interventions en matière de conciliation travail-famille.

EST-CE QUE VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER À CETTE ÉTUDE?

- **SI OUI** : allez au paragraphe suivant
- **SI NON** : Je vous remercie pour votre temps. Bonne fin de journée. **(FIN DE L'APPEL)**

Les renseignements recueillis sont protégés en vertu des dispositions de la Loi sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels et ils seront utilisés uniquement par le personnel du MAPAQ pour qui ils sont nécessaires à l'exécution de leur travail.

ACTUELLEMENT, ÊTES-VOUS PROPRIÉTAIRE DE PLUS D'UNE ENTREPRISE AGRICOLE? OUI NON

Si oui, répondez à ce questionnaire en fonction de l'entreprise dans laquelle vous avez le plus de parts, en prenant soin de bien désigner cette entreprise dans la section suivante.

Nous allons maintenant vous demander de valider les coordonnées de votre entreprise dans laquelle vous possédez le plus de parts : Veuillez vérifier les renseignements indiqués ci-après et apporter les corrections nécessaires s'il y a lieu.

Nom de l'entreprise : _____

Structure juridique : _____

Nom :

Prénom :

Adresse : _____

Ville :

Code postal :

Téléphone : _____

Courriel : _____

Veuillez fournir les renseignements suivants : Veuillez valider votre âge

Date de naissance : _____ JJ-MM-AAAA

Sexe : HOMME FEMME AUTRE

ACTIVITÉS DE L'ENTREPRISE ET FORMATION

Pour entamer le questionnaire, nous allons vous poser des questions générales concernant les activités de votre entreprise ainsi que votre formation académique:

1. **Quelle est la proportion des parts que vous détenez dans l'entreprise en ce moment :** _____ %
2. **Est-ce que votre conjoint possède des parts dans l'entreprise en ce moment?**
 - a) Oui : quel pourcentage des parts détient-il ou détient-elle? : _____ %
 - b) Non
3. **Combien d'individus, y compris vous-même, possèdent des parts dans l'entreprise?** _____
 - a) Oui : s'agit-il de
 - (a) Vos parents/beaux-parents
 - (b) Votre sœur ou votre frère/votre belle-sœur ou votre beau-frère
 - (c) Vos enfants
 - (d) Autres membres de la famille
 - (e) Autres personnes. précisez : _____
 - b) Non
4. **Quels sont les revenus bruts (chiffre d'affaires) de votre entreprise en 2019? (Une seule réponse)**

a) Moins de 10 000 \$	f) De 250 000 \$ à 349 999 \$
b) De 10 000 \$ à 24 999 \$	g) De 350 000 \$ à 499 999 \$
c) De 25 000 \$ à 49 999 \$	h) De 500 000 \$ à 999 999 \$
d) De 50 000 \$ à 99 999 \$	i) 1 000 000 \$ ou plus
e) De 100 000 \$ à 249 999 \$	j) NSP
5. **Quelle est l'activité principale de votre entreprise (celle d'où provient la plus grande proportion de vos revenus agricoles bruts ou de votre chiffre d'affaires) en 2019? (Une seule réponse)**
 - a) Productions animales :

i) Apiculture	vii) Œufs
ii) Aquaculture	viii) Poulets et dindons
iii) Bovins de boucherie	ix) Autres volailles (canards, émeus, etc.)
iv) Bovins laitiers et production laitière	x) Ovins
v) Caprins	xi) Porcs
vi) Chevaux	xii) Veaux lourds
xiii) Autres productions animales; précisez : _____	
 - b) Productions végétales

i) Acériculture	ix) Fourrages
ii) Bleuets nains	x) Horticulture ornementale
iii) Canneberges	xi) Pommes de terre
iv) Pommes	xii) Légumes de transformation (haricot, maïs, petits pois)
v) Fraises et framboises	xiii) Autres légumes ou fruits des champs
vi) Autres fruits	xiv) Cultures mixtes en serres
vii) Céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains	xv) Autres productions végétales
viii) Champignons	

6. Est-ce que l'activité principale de votre entreprise est certifiée biologique?

- a) Oui
- b) Non, en cours de certification
- c) Non

7. Parmi ces diplômes, quel est le plus haut diplôme que vous avez obtenu?

- a) Aucun diplôme
- b) Diplôme d'études secondaires
- c) Diplôme d'études professionnelles
- d) Diplôme d'études collégiales
- e) Diplôme d'attestation d'études collégiales
- f) Diplôme d'études universitaires

Si répondu « a) » ou « b) », passez à question 9

8. Dans votre parcours académique, est-ce qu'au moins un de vos diplômes est spécialisé en agriculture?

- a) Oui
- b) non

COMPOSITION DE VOTRE FAMILLE

Maintenant, nous allons vous poser de simples questions concernant la composition de votre famille, ainsi que l'activité de celle-ci autour de votre entreprise.

9. Combien avez-vous d'enfants?

Nombre d'enfants : _____

10. Combien avez-vous d'enfants, sous votre garde, âgés de moins de 18 ans, en incluant ceux de votre conjoint ou conjointe?

Nombre d'enfants : _____

Si un seul enfant, poser la question « a) » Si plus d'un enfant, poser « a) » et « b) »

- a) En quelle année est né le plus vieux? _____
- b) En quelle année est le plus jeune? _____

11. Prévoyez-vous avoir des enfants au cours des trois prochaines années?

- a) Oui
- b) Non
- c) Peut-être
- d) NSP

12. Votre entreprise était-elle déjà active lors de l'arrivée de votre ou vos enfants?

- a) Oui
- b) Non

13. L'arrivée de vos enfants était-elle planifiée?

- a) Oui
- b) Non
- c) NSP

14. Est-ce que l'arrivée de vos enfants a influencé le développement des activités de votre entreprise?

- (1) Oui, de manière très importante
- (2) Oui, de manière importante
- (3) Oui, légèrement
- (4) Non, elle n'a rien changé
- (5) NSP

15. Est-ce que vos enfants fréquentent les lieux de votre entreprise (ex : jouent, passent du temps, etc.)?

- a) Oui
- b) Non

Si oui, quel est votre niveau d'inquiétudes en lien avec la santé et la sécurité de vos enfants lorsque vous travaillez à la ferme en leur présence?

- a) Aucune inquiétude
- b) Faible inquiétude
- c) Grande inquiétude
- d) Très grande inquiétude

16. Actuellement, est-ce qu'au moins un de vos enfants occupe des tâches sur la ferme de manière bénévole ou salarié?

- a) Oui,
 - (a) Combien d'enfants? _____
 - (b) Approximativement, cela représente combien d'heures/semaine sur la ferme, par enfant? _____
- b) Non

17. Est-ce que vous souhaitez ou envisagez que votre enfant ou l'un de vos enfants prenne la relève de votre entreprise?

- a) Oui
- b) Non
- c) Peut-être
- d) NSP

18. Quel degré d'importance accordez-vous à l'idée que les enfants grandissent sur votre ferme et participent de près ou de loin aux activités de l'entreprise?

- (1) Très important
- (2) Important
- (3) Peu important
- (4) Pas important

19. En vous incluant, combien d'adultes habitent dans votre domicile?

- a) Nombre d'adultes : _____
- b) De qui s'agit-il?
 - i) Votre conjoint/conjointe? Oui/Non
 - ii) Vos parents/beaux-parents? Oui/Non
 - iii) Votre sœur ou votre frère/votre belle-sœur ou votre beau-frère? Oui/Non
 - iv) Enfants majeurs? Oui/Non
 - v) Autres membres de la famille? Oui/Non
 - vi) Autres personnes? Oui/Non

Proche aidant

La proche aidante ou le proche aidant offre, à titre gratuit et dans un contexte informel, des soins ou de l'aide à une personne de son entourage ayant une ou des incapacités temporaires ou permanentes (accident, maladie, vieillissement, etc.). Une distinction importante existe entre le bénévolat et l'aide naturelle : le bénévolat se réalise dans un cadre organisé (ex. : par l'entremise d'un organisme), tandis que l'aide naturelle, par son caractère informel, n'est pas organisée.

20. Outre les enfants, êtes-vous une personne proche aidante pour un membre de votre famille, un ami ou un voisin?

a) Oui.

Combien d'heures accordez-vous par semaine aux soins ou à l'aide fournie à cette personne :

(a) Moins de 5h

(b) Entre 5h et moins de 10h

(c) Entre 10h et moins de 15h

(d) Entre 15h et moins de 20h

(e) 20h et plus

b) Non

c) NSP

SITUATION DE VOTRE ENTREPRISE ET VOTRE PARCOURS D'ÉTABLISSEMENT

Dans la prochaine section, les questions adresseront, entre autres, des éléments liés à votre parcours d'établissement en agriculture ainsi que celui de votre conjoint/conjointe et, dans un deuxième temps, la répartition salariale au sein de votre entreprise.

21. Depuis combien d'années participez-vous aux activités de l'entreprise?

Nombre d'années : _____

22. Depuis combien d'années votre conjoint/conjointe participe aux activités de l'entreprise?

Nombre d'années : _____

23. Vos parents sont-ils issus du milieu agricole?

a) Oui

b) Non

24. Les parents de votre conjoint/conjointe sont-ils issus du milieu agricole?

a) Oui

b) Non

25. De quelle façon vous êtes-vous établi en agriculture?¹

a) Par démarrage avec votre conjoint ou votre conjointe

b) Par le démarrage de votre projet d'entreprise

c) Par l'acquisition de l'entreprise de vos beaux-parents

d) Par l'acquisition de l'entreprise de vos parents.

e) Par l'acquisition de l'entreprise d'un membre de votre famille

f) Par transfert non familial

g) Pour rejoindre l'entreprise de votre conjoint ou votre conjointe

26. Quelle est la distance entre votre résidence principale et votre entreprise?²

a) La résidence est directement sur la ferme

b) À moins de 5 km

c) Entre 5 et 10 km

d) Plus de 10 km

27. Est-ce que votre entreprise cotise à un régime :

a) d'assurance-invalidité Oui/Non/NSP

b) d'assurance-vie Oui/Non/NSP

1. Mode d'établissement

2. Proximité de l'entreprise

28. Au cours des cinq dernières années, avez-vous obtenu un salaire ou reçu des dividendes de votre entreprise agricole?

- a) Oui, un salaire
- b) Oui, un dividende
- c) Non (*Passer à la question 29*)

29. Au cours des cinq dernières années, est-ce que votre conjoint/conjointe a obtenu un salaire ou reçu des dividendes de votre entreprise agricole?

- a) Oui, un salaire
- b) Oui, un dividende
- c) Non (*Passer à la question 32*)

Si oui à 28 et 29 – poser la question 30

30. Est-ce que vous et votre conjoint/conjointe recevez un salaire ou un dividende égal?

- a) Oui
- b) Non, le vôtre est plus élevé
- c) Non, celui de votre conjoint/conjointe est plus élevé

31. Quel est votre degré de satisfaction par rapport à la répartition, entre vous et votre conjoint/conjointe, de la rémunération provenant de l'entreprise selon le temps que vous accordez aux tâches?

- a) Très satisfait
- b) Satisfait
- c) Peu satisfait
- d) Insatisfait

TEMPS À LA FERME, RÉPARTITION DES TÂCHES

Maintenant, nous allons vous poser des questions sur votre engagement ainsi que celui de votre conjoint/conjointe, dans votre entreprise et d'autres questions aussi sur la répartition des tâches qui découlent des activités de votre entreprise.

32. Quel est votre niveau d'engagement dans les activités de l'entreprise?³

- a) Temps plein à l'année (plus de 30 heures durant plus de 40 semaines par années)
- b) Temps partiel (moins de 30 heures par semaine peu importe la saison)
- c) Saisonnier (À temps plein selon les saisons)
- d) À l'occasion (à temps partiel, selon les saisons)

33. De façon approximative, combien d'heures par semaine travaillez-vous pour l'entreprise agricole?

- i) Nombre d'heures (basse saison) : _____
- ii) Nombre d'heures (haute saison) : _____

34. Quel est le niveau d'engagement de votre conjoint/conjointe dans les activités de l'entreprise?

- a) Temps plein à l'année (plus de 30 heures durant plus de 40 semaines par années)
- b) Temps partiel (Moins de 30 heures par semaine, peu importe la saison)
- c) Saisonnier (à temps plein selon les saisons)
- d) À l'occasion (à temps partiel selon les saisons)

35. De façon approximative, combien d'heures par semaine votre conjoint/conjointe travaille-t-il/t-elle dans l'entreprise agricole?

Nombre d'heures : _____

3. Proposition de définition basée sur StatCan :

- a) Temps plein : plus de 30 h/semaine
- b) Temps partiel : moins de 30 h/semaine
- c) Saisonnier : moins de 6 mois par année

36. Est-ce que le salaire ou les dividendes que vous percevez de votre entreprise a été planifié selon le niveau d'engagement?

- a) Oui
- b) Non
- c) NSP

37. Est-ce que vous souhaiteriez accorder le même nombre d'heures, moins d'heures ou plus d'heures aux activités de l'entreprise?

- a) Plus d'heures
- b) Même nombre d'heures
- c) Moins d'heures

38. Avez-vous des employés rémunérés sur l'entreprise?

- a) Oui
 - i) Combien à temps plein? _____
 - ii) Combien à temps partiel? _____
- b) Non

39. À l'exception des employés, recevez-vous de l'aide extérieure bénévole (non rémunérée) pour réaliser les travaux sur votre entreprise?

- a) Oui
- b) Non
- c) Si oui, de la part de qui?

(a) Vos voisins	Oui/Non	Si oui, à quelle fréquence? ⁴ _____
(b) Vos parents/beaux-parent	Oui/Non	Si oui, à quelle fréquence? _____
(c) Votre sœur ou frère/belle-sœur ou beau-frère	Oui/Non	Si oui, à quelle fréquence? _____
(d) Vos enfants	Oui/Non	Si oui, à quelle fréquence? _____
(e) Autres membres de la famille	Oui/Non	Si oui, à quelle fréquence? _____
(f) Autres personnes, précisez : _____	Oui/Non	Si oui, à quelle fréquence? _____

40. Actuellement, qui de vous ou de votre conjoint/conjointe s'occupe des tâches :

- a) Au niveau opérationnel (lié directement à la production, la régie des champs, la régie du troupeau, la régie de la machinerie, la transformation à la ferme, etc.)?
 - (a) Votre conjoint/conjointe
 - (b) Vous-même
 - (c) Les deux
 - (d) Autres personnes
- b) Au niveau décisionnel (lié au soutien de la production, tel que les négociations avec les banques, avec les fournisseurs ou avec les clients, la commercialisation, la gestion des employés, etc.)?
 - (a) Votre conjoint/conjointe
 - (b) Vous-même
 - (c) Les deux
 - (d) Autres personnes

4. La fréquence fait référence aux éléments suivants :

- a) Annuellement (lors des pics saisonniers de l'entreprise)
- b) Régulièrement (plus d'une fois par semaine)
- c) Occasionnellement (vacances- remplacement)
- d) Rarement (pour des raisons exceptionnelles, maladie, décès, rupture)

- c) Au niveau administratif (la tenue de la comptabilité, des cahiers de charges, suivi de conformité de l'entreprise aux normes, etc.)?
 - (a) Votre conjoint/conjointe
 - (b) Vous-même
 - (c) Les deux
 - (d) Autres personnes
- d) Au niveau stratégique (lié à la croissance à long terme de l'entreprise, tel que des décisions sur les investissements et les immobilisations, la diversification des activités, l'embauche d'employés)?
 - (a) Votre conjoint/conjointe
 - (b) Vous-même
 - (c) Les deux
 - (d) Autres personnes

41. L'entreprise est-elle financièrement autonome de votre ménage?

- a) Oui
- b) Non

42. Selon vous, la situation financière de votre entreprise est :

- (1) Très bonne
- (2) Bonne
- (3) Moyenne
- (4) Mauvaise
- (5) Très mauvaise

Autonomie financière

Dans ce cas-ci, que l'entreprise génère suffisamment de revenus pour couvrir ses dépenses.

ALLOCATION DU TEMPS AUX TÂCHES DOMESTIQUES, AUX SOINS DES ENFANTS ET À L'ORGANISATION FAMILIALE

Dans cette section, les questions s'adressent plutôt à l'allocation du temps aux tâches domestiques, aux soins des enfants et à votre organisation familiale.

43. Quel est le nombre moyen d'heures que vous accordez par semaine :

- a) Aux tâches domestiques?⁵
 - (a) Moins de 5h
 - (b) Entre 5h et moins de 10 h
 - (c) Entre 10 et moins de 15 h
 - (d) Entre 15 et moins de 20h
 - (e) 20h et plus
- b) Aux soins des enfants?⁶
 - (a) Moins de 5h
 - (b) Entre 5h et moins de 10 h
 - (c) Entre 10 et moins de 15 h
 - (d) Entre 15 et moins de 20h
 - (e) 20h et plus

5. Les tâches domestiques comportent le lavage, l'entretien intérieur et extérieur, la préparation des repas, les soins aux animaux domestiques, aux plantes et le jardinage

6. Les tâches reliées aux soins de la famille sont les soins d'hygiène donnés aux enfants tels les bains, les soins du corps et de santé, la prise et l'accompagnement des rendez-vous médicaux, l'éducation (devoirs), etc.

- c) Aux implications sociales et communautaires?
 - (a) Moins de 5h
 - (b) Entre 5h et moins de 10 h
 - (c) Entre 10 et moins de 15 h
 - (d) Entre 15 et moins de 20h
 - (e) 20h et plus

44. Est-ce vous, votre conjoint/conjointe ou les deux qui s'occupez principalement des activités suivantes?

- a) Planifier l'épicerie
 - (a) Vous
 - (b) Votre conjoint/conjointe
 - (c) les deux
 - (d) Autres personnes
- b) Réaliser l'inscription au service de garde et écoles
 - (a) Vous
 - (b) Votre conjoint/conjointe
 - (c) Vous deux
 - (d) Autres personnes
- c) Réaliser l'inscription à diverses activités de loisirs pour les enfants
 - (a) Vous
 - (b) Votre conjoint/conjointe
 - (c) Vous deux
 - (d) Autres personnes
- d) Prendre rendez-vous chez le médecin et accompagner les enfants aux rendez-vous médicaux
 - (a) Vous
 - (b) Votre conjoint/conjointe
 - (c) Vous deux
 - (d) Autres personnes
- e) Conduire les enfants à leur activité
 - (a) Vous
 - (b) Votre conjoint/conjointe
 - (c) Vous deux
 - (d) Autres personnes
- f) Entretien la maison ou le véhicule
 - (a) Vous
 - (b) Votre conjoint/conjointe
 - (c) Vous deux
 - (d) Autres personnes
- g) Gérer les dépenses du ménage
 - (a) Vous
 - (b) Votre conjoint/conjointe
 - (c) Vous deux
 - (d) Autres personnes

45. La gestion des activités du ménage exerce-t-elle un stress chez vous?

- a) Oui
 - (1) Léger
 - (2) Moyen
 - (3) Élevé
- b) Non
- c) NSP

CONCILIATION ENTRE L'ENTREPRISE ET LA FAMILLE EN AGRICULTURE FAMILIALE

Les prochaines questions abordent plus directement des questions liées à votre conciliation entre le travail et la famille par rapport à votre entreprise agricole. Je vous rappelle que vos réponses demeurent confidentielles et, en aucun cas, peuvent influencer sur la situation de votre entreprise.

46. Dans votre situation actuelle, est-ce que la conciliation entre votre emploi dans la ferme et vos responsabilités familiales vous permettent d'accorder suffisamment de temps aux:

- a) besoins de l'entreprise Oui/Non
- b) tâches domestiques et aux soins aux enfants; Oui/Non
- c) aux loisirs Oui/Non

47. En général, quel est votre niveau de satisfaction concernant votre équilibre entre les activités de l'entreprise et les activités de la famille (les enfants et votre conjoint/conjointe)?

- (1) Très satisfait
- (2) Satisfait
- (3) Peu satisfait
- (4) Pas du tout satisfait

48. En général, quel est votre niveau de satisfaction concernant votre équilibre entre les activités de l'entreprise et vos loisirs ou activités sociales et communautaires?

- (1) Très satisfait
- (2) Satisfait
- (3) Peu satisfait
- (4) Pas du tout satisfait

49. Est-ce que la planification à court terme (horizon de 3 mois à 1 an) de l'entreprise tient compte :

- a) Des congés (scolaires et fériés)? Oui/Non
- b) Du soin des enfants? Oui/Non
- c) De vos loisirs? Oui/Non
- d) De vos vacances? Oui/Non

50. Est-ce que la planification à moyen terme (horizon de 1 à 3 ans) de l'entreprise tient compte :

- a) Des congés (scolaires et fériés)? Oui/Non
- b) Du soin des enfants? Oui/Non
- c) De vos loisirs? Oui/Non
- d) De vos vacances? Oui/Non

TRAVAIL EXTÉRIEUR

Cette section concerne, s'il y a lieu, le travail rémunéré effectué à l'extérieur de l'entreprise, par vous ou votre conjoint/conjointe.

51. Travaillez-vous à l'extérieur de l'entreprise?

- a) Oui
 - (a) Moins de 20h
 - (b) Entre 20h et 29h
 - (c) Entre 30h et 39h
 - (d) Plus de 40h
- b) Non

52. Est-ce que votre conjoint/conjointe travaille à l'extérieur de l'entreprise?

- a) Oui
 - (a) Moins de 20h
 - (b) Entre 20h et 29h
 - (c) Entre 30h et 39h
 - (d) Plus de 40h
- b) Non

53. Est-ce que les décisions concernant le travail à l'extérieur de l'entreprise ont été prises en couple?

- a) Oui
- b) Non

54. Votre revenu individuel de l'emploi extérieur représente approximativement quelle proportion du revenu total de votre ménage ?

- a) Proportion de votre revenu individuel au revenu total du ménage : _____ %
- b) Proportion du revenu de votre conjoint(e) au revenu total du ménage : _____ %

55. En répondant par oui ou par non, est-ce que vous utilisez les revenus extérieurs pour ?

- a) la garde des enfants Oui/Non
- b) l'embauche d'une aide-domestique Oui/Non
- c) l'embauche d'un(e) employé(e) agricole Oui/Non
- d) l'amélioration de la situation financière de l'entreprise Oui/Non
- e) l'amélioration de la situation financière du ménage Oui/Non
- f) Les loisirs Oui/Non
- g) L'épargne personnel Oui/Non
- h) Autres Oui/Non

56. Dans une échelle de 0 à 10, 10 étant la note de satisfaction la plus élevée, quel est votre degré de satisfaction par rapport à l'équilibre de votre conciliation entre les activités de votre entreprise et votre famille?

- a) Note : _____

AIDE À LA MAISON

Cette courte section s'adresse directement au sujet de l'aide à la maison pour le soin des enfants ou à l'aide pour relever les tâches domestiques.

57. Avez-vous une aide à la maison rémunérée ou non rémunérée pour le soin des enfants ou les tâches domestiques?

- a) Oui. S'agit-il de :
 - i) Vos voisins?
 - ii) Vos parents/beaux-parents?
 - iii) Votre sœur ou votre frère/votre belle-sœur ou votre beau-frère?
 - iv) Vos enfants?
 - v) Autres membres de la famille?
 - vi) Autres personnes : _____
 - (a) Quel était la nature de la rémunération?
 - (i) Rémunération monétaire
 - (ii) Rémunération en produits de l'entreprise
 - (iii) Échange de service
 - (iv) Sans rémunération
 - (b) À quelle fréquence?
 - (i) Annuellement (lors des pics saisonniers de l'entreprise)
 - (ii) Régulièrement (plus d'une fois par semaine)
 - (iii) Occasionnellement (vacances- remplacement)
 - (iv) Rarement (pour des raisons exceptionnelles, maladie, décès, rendez-vous médical)
 - (c) Combien d'heures par semaine ?
 - (i) Moins de 5 heures
 - (ii) Entre 5h et moins de 10h
 - (iii) Entre 10h et moins de 15h
 - (iv) Entre 15h et 20h
 - (v) Plus de 20h
- b) Non

CHARGE MENTALE / TRAVAIL INVISIBLE / DÉTRESSE

La prochaine section aborde des questions un peu plus sensibles liées à la charge mentale⁷. Sentez-vous bien libre de répondre ou de ne pas répondre à certaines questions. Nous tenons à vous rappeler que les données recueillies demeureront confidentielles et permettront de dresser un portrait inédit à ce sujet chez les agricultrices et les agriculteurs du Québec.

58. Répondez par oui ou non. Dans la dernière année, est-ce qu'il vous ait déjà arrivé de vivre de façon significative une de ces situations?

- | | |
|------------------------------------------------|-------------|
| a) De la fatigue et un manque de concentration | Oui/Non/NSP |
| b) Des tensions avec les membres de la famille | Oui/Non/NSP |
| c) Des tensions avec les employés | Oui/Non/NSP |
| d) Une baisse de confiance en soi | Oui/Non/NSP |
| e) Un sentiment d'épuisement physique et moral | Oui/Non/NSP |

7. La charge mentale réfère au sentiment de responsabilité ainsi qu'au travail représenté par la planification ou l'organisation de la vie familiale : prendre rendez-vous chez le médecin, inscrire les enfants aux activités parascolaires, prévoir les repas de la semaine, etc. Cette planification est encore plus invisible et difficile à chiffrer que les autres responsabilités familiales. Pourtant, son effet est bien réel sur l'emploi du temps et, parfois, sur leur santé.

59. Répondez par oui ou non. Dans la dernière année, est-il arrivé de vivre une de ces situations dans votre ménage :

- | | |
|----------------------------------------------------|-------------|
| a) Report fréquent des tâches domestiques | Oui/Non/NSP |
| b) Diminution du temps accordé aux enfants | Oui/Non/NSP |
| c) Diminution du temps accordé au couple | Oui/Non/NSP |
| d) Diminution du temps accordé pour soi | Oui/Non/NSP |
| e) Irritation envers les enfants et/ou le conjoint | Oui/Non/NSP |

60. Répondez par oui ou non. Dans la dernière année, vous est-il déjà arrivé de vivre au sein de l'entreprise :

- | | |
|-------------------------------------------------------|-------------|
| a) Des investissements mal réfléchis | Oui/Non/NSP |
| b) Des décisions mal réfléchies concernant la gestion | Oui/Non/NSP |
| c) Des oublis au niveau de la sécurité | Oui/Non/NSP |

61. À quel niveau, les éléments suivants exercent-ils une source de stress chez vous?

- | | |
|----------------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| a) La situation financière actuelle de l'entreprise | f) Les longues heures de travail |
| (1) Aucun | (1) Aucun |
| (2) Léger | (2) Léger |
| (3) Moyen | (3) Moyen |
| (4) Élevé | (4) Élevé |
| (5) NSP | (5) NSP |
| b) La planification financière de l'entreprise | g) Les heures de sommeil |
| (1) Aucun | (1) Aucun |
| (2) Léger | (2) Léger |
| (3) Moyen | (3) Moyen |
| (4) Élevé | (4) Élevé |
| (5) NSP | (5) NSP |
| c) Les négociations avec les fournisseurs et les clients | h) La charge de travail |
| (1) Aucun | (1) Aucun |
| (2) Léger | (2) Léger |
| (3) Moyen | (3) Moyen |
| (4) Élevé | (4) Élevé |
| (5) NSP | (5) NSP |
| d) Les tensions familiales | i) La volatilité des marchés |
| (1) Aucun | (1) Aucun |
| (2) Léger | (2) Léger |
| (3) Moyen | (3) Moyen |
| (4) Élevé | (4) Élevé |
| (5) NSP | (5) NSP |
| e) Les conditions météorologiques incertaines | j) La manipulation des matières dangereuses |
| (1) Aucun | (1) Aucun |
| (2) Léger | (2) Léger |
| (3) Moyen | (3) Moyen |
| (4) Élevé | (4) Élevé |
| (5) NSP | (5) NSP |

- | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>k) L'incertitude des rendements de production</p> <p>(1) Aucun</p> <p>(2) Léger</p> <p>(3) Moyen</p> <p>(4) Élevé</p> <p>(5) NSP</p> | <p>o) La gestion des tâches administratives</p> <p>(1) Aucun</p> <p>(2) Léger</p> <p>(3) Moyen</p> <p>(4) Élevé</p> <p>(5) NSP</p> |
| <p>l) Les bris de machinerie</p> <p>(1) Aucun</p> <p>(2) Léger</p> <p>(3) Moyen</p> <p>(4) Élevé</p> <p>(5) NSP</p> | <p>p) La gestion des employés</p> <p>(1) Aucun</p> <p>(2) Léger</p> <p>(3) Moyen</p> <p>(4) Élevé</p> <p>(5) NSP</p> |
| <p>m) Une technologie défectueuse</p> <p>(1) Aucun</p> <p>(2) Léger</p> <p>(3) Moyen</p> <p>(4) Élevé</p> <p>(5) NSP</p> | <p>q) La grossesse tout en maintenant les activités de l'entreprise</p> <p>(1) Aucun</p> <p>(2) Léger</p> <p>(3) Moyen</p> <p>(4) Élevé</p> <p>(5) NSP</p> |
| <p>n) Le bien-être des animaux</p> <p>(1) Aucun</p> <p>(2) Léger</p> <p>(3) Moyen</p> <p>(4) Élevé</p> <p>(5) NSP</p> | |

GROSSESSE, MATERNITÉ ET PATERNITÉ

Les prochaines questions concernent les sujets de maternité et de paternité et l'utilisation des programmes sociaux disponibles, par exemple le RQAP (le régime québécois d'assurance parentale).

62. Lors de la dernière grossesse, la personne enceinte a-t-elle réduit son temps de travail sur l'entreprise agricole?

- a) Oui
- (a) Pendant combien de semaines? : _____
- (b) Quels moyens avez-vous adoptés pour pallier à cette réduction de temps de travail dans l'entreprise
- | | |
|--------------------------------------------------------------|---------|
| (i) Répartition du temps entre les travailleurs | Oui/Non |
| (ii) Aide de la famille (non rémunéré) | Oui/Non |
| (iii) Embauche d'une personne | Oui/Non |
| (iv) Compensation d'un partenaire d'affaires (ex : conjoint) | Oui/Non |
| (v) Ralentissement des activités de l'entreprise | Oui/Non |
| (vi) Autres, précisez : _____ | |
- b) Non
- c) Non, la personne enceinte n'était pas présente dans l'entreprise à ce moment-là

63. Lors de la dernière grossesse, considérez-vous que les tâches effectuées par la personne enceinte au sein de l'entreprise agricole constituaient un danger pour la santé du bébé ou de la mère?

- a) Oui, du bébé
- b) Oui, de la mère
- c) Non
- d) NSP

64. Est-ce que la personne enceinte a bénéficié du retrait préventif de la CNESST (Commission des normes, d'équité, de santé et de sécurité au travail)?

- a) Oui
- b) Non
 - (a) Si non pour quelle raison?

(i) Non admissible	Oui/Non
(ii) Pas de main-d'œuvre disponible	Oui/Non
(iii) N'ont pas les moyens pour embaucher une main-d'œuvre	Oui/Non
(iv) Aucune cotisation réalisée puisque vous êtes travailleurs autonomes	Oui/Non
(v) Pas envie d'arrêter	Oui/Non
(vi) Vous n'avez pas fait la demande	Oui/Non
(vii) Vous ne connaissiez pas le programme	Oui/Non
(viii) Autres, précisez : _____	

65. Votre famille a-t-elle bénéficié des prestations du régime québécois d'assurance parentale?

- a) Oui
 - i) Combien de semaines pour la mère : _____ semaines
 - ii) Combien de semaines pour le père : _____ semaines
- b) Non
 - (a) Pour quelle raison?

(i) Non admissible (revenu annuel en dessous de 2000\$)	Oui/Non
(ii) Pas de main-d'œuvre disponible	Oui/Non
(iii) N'ont pas les moyens pour embaucher une main-d'œuvre	Oui/Non
(iv) aucune cotisation réalisée puisque vous êtes travailleurs autonomes	Oui/Non
(v) Pas envie d'arrêter	Oui/Non
(vi) Vous n'avez pas fait la demande	Oui/Non
(vii) Vous ne connaissiez pas le programme	Oui/Non
(viii) Autre, précisez : _____	

Prestations RQAP :

- **Prestation de maternité :** maximum de 15 à 18 semaines selon le régime choisi
- **Prestation de paternité :** maximum de 3 à 5 semaines selon le régime choisi
- **Prestation parentale** (peut être réparti entre les 2 parents) : 25 à 32 semaines

SERVICES POUR LA FAMILLE

Les prochaines questions concernent les services à la famille que vous utilisez.

66. Depuis les 5 dernières années, avez-vous utilisé l'un ou l'autre des services suivants pour vos enfants:

- | | | |
|-------------------------------------------------|---------|-----------------------------------------------|
| a) Centre de la petite enfance | Oui/Non | Si oui, combien d'heures par semaine? _____ h |
| b) Garderie | Oui/Non | Si oui, combien d'heures par semaine? _____ h |
| c) Garderie en milieu familial | Oui/Non | Si oui, combien d'heures par semaine? _____ h |
| d) Garde au domicile des parents (rémunéré) | Oui/Non | Si oui, combien d'heures par semaine? _____ h |
| e) Garde non rémunérée (famille, ami ou voisin) | Oui/Non | Si oui, combien d'heures par semaine? _____ h |
| f) Autre. Précisez : _____ | | combien d'heures par semaine? _____ h |

Si vous avez répondu non à toutes les options, pourquoi n'utilisez pas un des services mentionnés précédemment?

- | | |
|-----------------------------------------------------------------------|---------|
| (i) Les horaires inadaptés | Oui/Non |
| (ii) La distance à parcourir | Oui/Non |
| (iii) Le prix trop élevé | Oui/Non |
| (iv) Le manque de places | Oui/Non |
| (v) Le milieu de vie sur la ferme est plus sain | Oui/Non |
| (vi) Mes enfants n'étaient plus en âge préscolaire | Oui/Non |
| (vii) Le service n'est pas disponible à l'école de mon ou mes enfants | Oui/Non |
| (viii) Autre : _____ | |

67. Si vous utilisez un service de garde, combien de temps approximativement devez-vous accorder quotidiennement au transport de votre ou vos enfants entre votre lieu de résidence et le lieu de garde?

- a) Nombre d'heures et de minutes: _____ nombre de kilomètres approximatifs : _____
- b) NSP

68. L'horaire des services de garde vous convient-il?

- a) Oui
- b) Non
- c) NSP

69. Si on devait adapter les services de garde aux réalités des familles agricoles, quelles modifications devraient être prioritaires (maximum trois choix)?

- a) Accès facilité à de la garde à domicile
- b) Plus de places disponibles
- c) Ouverture plus tôt le matin
- d) Ouverture plus tard en fin de journée
- e) Offrir un horaire à temps partiel fixe ou variable
- f) Étendre le service sur les 7 jours de la semaine (donc incluant la fin de semaine)
- g) Avoir un service plus près de mon domicile
- h) Autres possibilités, précisez : _____

Maternelle 4 ans :

Le projet de loi no 5 modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux enfants âgés de 4 ans a été adopté le 5 novembre 2019. Il permettra, à compter de 2020-2021 :

- le déploiement progressif et à grande échelle des classes de maternelle 4 ans à temps plein;
- l'accès graduel à ce service éducatif à tout enfant de 4 ans sans égard au milieu économique dans lequel il vit;
- la possibilité pour les parents d'opter pour la maternelle 4 ans à temps plein ou pour un service de garde éducatif à l'enfance.

70. Si vous avez actuellement un ou des enfants âgés de 4 ans et moins, prévoyez-vous utiliser la maternelle 4 ans ou aimeriez-vous l'utiliser?

- a) Oui, je compte l'utiliser
- b) Oui, j'aurais aimé l'utiliser si un tel service était existant
- c) Oui, j'aimerais l'utiliser si un tel service était disponible dans ma région
- d) Non
- e) NSP

71. Utilisez-vous les services d'une coopérative permettant le remplacement de main-d'œuvre?

- a) Oui
- b) Non
 - i) Je ne connais pas ce type de service Oui/Non
 - ii) Le service n'est pas disponible dans ma région Oui/Non
 - iii) Je n'en ai pas besoin Oui/Non

Coopérative de remplacement de main-d'œuvre :

Ce genre de coopérative offre un service de remplacement permettant aux agriculteurs d'être remplacés en cas d'accident, de maladie, de décès, de congé parental ou d'implication professionnelle. Cela permet de partager les coûts de remplacement de main-d'œuvre, d'embaucher une main-d'œuvre qualifiée et d'offrir des conditions de travail intéressantes aux remplaçants.

72. Avez-vous un enfant fréquentant un établissement d'éducation préscolaire ou d'enseignement primaire?

- a) Oui (répondre à la question 73)
- b) Non (passer à la question 75)

73. Si votre ou l'un de vos enfants va à l'école préscolaire ou primaire, utilisez-vous un service de garde ou un service de garde en milieu scolaire?

- a) Oui
 - (a) combien d'heures par semaine? Nombre d'heures : _____
- b) Non
 - (a) Sinon, pour quelle(s) raison(s)?
 - (i) Les horaires inadaptés Oui/Non
 - (ii) La distance à parcourir Oui/Non
 - (iii) Le prix trop élevé Oui/Non
 - (iv) Le manque de places Oui/Non
 - (v) Le milieu de vie sur la ferme est plus sain Oui/Non
 - (vi) Le service n'est pas disponible à l'école de mon ou mes enfants Oui/Non
 - (vii) Le transport scolaire ne répond pas à nos besoins Oui/Non
 - (viii) Autre : _____

74. Si on devait adapter les services de garde en milieu scolaire aux réalités des familles agricoles, quelle modification devrait être priorisée? (Un choix) Répondre à cette question, que le service soit utilisé ou non

- a) Rendre disponible ce service dans l'école de mon enfant
- b) Ouverture plus tôt le matin
- c) Ouverture plus tard en fin de journée
- d) Autres possibilités, précisez _____

75. Parmi les services suivants, identifiez deux services les plus importants qui faciliteraient votre conciliation travail-famille?

- a) Travaux domestiques
- b) Gardiennage à la maison (au domicile des parents)
- c) Soins à domicile
- d) Aide à l'épicerie et aux commissions
- e) Travailleur(euse) social(e)
- f) Service de transport
- g) Autres, précisez _____

76. Est-ce que vous seriez prêt à défrayer un coût pour l'accès aux services que vous avez désignés?

- a) Oui (passez à question 77)
- b) Non (passez à question 78)
- c) NSP (passez à question 78)

77. Jusqu'à quel montant seriez-vous prêts à payer par semaine pour accéder aux services que vous avez désignés?

_____ \$

78. Comment la période la COVID-19 a affecté votre conciliation travail-famille?

Au niveau de l'entreprise

- a) Accorder du temps à la gestion de l'entreprise a été plus facile
- b) Accorder du temps à la gestion de l'entreprise a été plus difficile
- c) N'a rien changé

Au niveau des soins accordés aux enfants

- d) Accorder du temps à la gestion des enfants a été plus facile
- e) Accorder du temps à la gestion des enfants a été plus difficile
- f) N'a rien changé

Le questionnaire est maintenant complété, nous vous remercions d'avoir pris le temps de le compléter. Chaque réponse est importante pour mieux connaître la réalité des entrepreneures et entrepreneurs agricoles en matière de conciliation travail-famille. Le portrait que ce questionnaire permettra de dresser permettra d'améliorer les interventions et la réflexion des intervenants du milieu agricole.

À L'ATTENTION DE L'INTERVIEWER :

Liste de ressources en aide psychologique pour aider des répondants qui semblent en situation de détresse psychologique et qui demandent de l'aide.

VOICI DES RESSOURCES DISPONIBLES :

- 1 866 APPELLE (277-3553) de l'Association québécoise de prévention du suicide
- Info-santé 811 : service de consultation téléphonique gratuit et confidentiel
- Au Cœur des familles agricoles : organisme offrant des services de première ligne (dont les travailleurs de rang) aux producteurs et leurs proches
 - Téléphone : 450 768-6995
 - Site Web : <https://acfareseaux.qc.ca/fr>
- Programme d'aide pour les agriculteurs (PAPA) mis en place par l'Union des producteurs agricoles : permet un accès facile aux producteurs et à leurs familles à des services psychologique, social et physique.
 - Téléphone : 1 833 368-8301
 - Site Web : optimamedia.ca

Ce document a été préparé par la Direction de la main-d'œuvre et de la relève du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

COORDINATION

Hélène Brassard

RÉDACTION

Frédéric Desbiens, Jérémie Hagen-Veilleux et Catherine Paquet

COLLABORATION

Stéphanie Cantin

RÉVISION LINGUISTIQUE

Isabelle Tremblay

PHOTOGRAPHIES

Éric Labonté, MAPAQ

CONCEPTION GRAPHIQUE

Direction des communications

RESSOURCE

Direction de la main-d'œuvre et de la relève

Téléphone : 418 380-2100

Site Internet : www.mapaq.gouv.qc.ca

© Gouvernement du Québec

Dépôt légal: 2021

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN : 978-2-550-90281-2 (PDF)

